



Mines antipersonnel
 La mobilisation de la honte
 pages B 4 et B 5

ÉDITORIAL / OPINIONS / MONDE / POLITIQUE

Périls et espoirs de la vie privée

La grande difficulté sera le contrôle du réseau mondial, Internet



Yves Boisvert

A lors, la vie privée s'en va-t-elle chez le diable? Big Brother cogne-t-il à la porte? L'État et la grande entreprise vont-ils clouer au sol le citoyen pour le fouiller dans son intimité et le dépouiller à jamais de son « anonymat »?

Restons calme. Les deux grands inspirateurs des lois de protection de la vie privée qui ont vu le jour depuis 25 ans dans le monde, présents cette semaine à la Conférence internationale sur la vie privée de Montréal, nous disent essentiellement trois choses: d'abord, les initiatives de protection des renseignements personnels, un peu partout dans le monde, ont porté fruit; ensuite, le public est de plus en plus sensible à l'invasion de sa vie privée; et finalement, la défense de la vie privée est comme celle de la liberté: toujours à refaire.

Alan F. Westin, qui a rédigé à lui seul une vingtaine de lois américaines sur le sujet, et Spiros Simitis, l'inspirateur de la première législation européenne, se montrent donc d'un optimisme modéré.

« Quand le débat a commencé, dans les années 1960, la grande crainte était de voir l'État créer un grand centre de compilation de tous les renseignements personnels sur les citoyens; 30 ans plus tard, ça n'existe toujours pas, dit M. Westin. On pourrait arguer que ce fichier existe de façon vir-

tuelle (par la connexion de toutes les banques de données); mais les lois ont établi des paramètres pour protéger les gens. Les gens ne veulent pas que cela arrive et l'expérience montre que les différentes branches du gouvernement sont jalouses de leurs informations et peu prompts à les partager. »

Pour ce qui est du secteur privé, il faut distinguer les vraies menaces des fausses. On sait que les grandes sociétés, qui oeuvrent maintenant dans plusieurs domaines en même temps (banque, assurance, produits financiers, etc.), compilent sur les individus des portraits très précis. Elles savent que tel homme blanc de 26 ans de tel centre urbain américain a acheté une petite voiture à deux portes, mais qu'à 35 ans, avec deux enfants en banlieue il est susceptible d'acheter une voiture familiale. Son comportement de consommateur variera selon son revenu, sa scolarité, ses habitudes personnelles, son lieu géographique.

Alors, fort de ces informations (une lecture des cartes de crédit et bancaires les fournit précisément), les marchands de tous poils peuvent cibler leur clientèle et faire du « marketing direct ». Certains y voient un viol de l'intimité.

« Recevoir deux enveloppes et un coup de fil de plus par semaine pour me vendre un voyage dans le sud de la France n'est pas nécessairement une des grandes injustices du genre humain », ironise M. Westin.

Quand il a commencé sa carrière de spécialiste dans le domaine, les bureaux de crédit travaillaient parfaitement secrètement. Les banques n'avaient même pas le droit de dire qu'elles faisaient affaire avec de tels bureaux. Et les consommateurs se faisaient parfois refuser une assurance, un prêt ou un emploi à cause d'erreurs dans leur dossier ou de normes discriminatoires inacceptables (sur les habitudes sexuelles, la race, etc.). Ça, c'était sérieux, dit M. Westin.



Une lecture des cartes de crédit et bancaires fournit précisément des informations grâce auxquelles les marchands de tous poils peuvent cibler leur clientèle et faire du « marketing direct ». Certains y voient un viol de l'intimité.

Trente ans plus tard, les consommateurs ont accès gratuitement à leur dossier de crédit et peuvent exiger de le modifier en cas d'erreur. C'est un progrès.

Les nouvelles menaces
 Les nouvelles menaces n'en sont pas moins nombreuses. Les informations génétiques, par exemple, sont explosives à plus d'un titre. Si, par analyse du code génétique d'une personne, on découvre qu'elle souffre de tel syndrome qui la fera mourir entre 50 et 55 ans (ça existe), un employeur peut refuser d'embaucher cette personne, un assureur de lui vendre de l'assurance.

En ce moment, aucune réglementation n'interdit le dépistage génétique, de dire M. Westin. Les sociétés d'assurance ont convenu volontairement de ne pas en faire pour le moment.

« Mais qu'arrive-t-il si moi je me fais tester et que j'apprends avec certitude que telle déficience génétique va me faire mourir dans 10 ans? Si je contracte une assurance de 5 millions avec cette information, je viens de pervertir la relation commerciale; c'est pourquoi les assureurs peuvent au moins demander si le client a obtenu un tel dépistage, pour équilibrer l'information. »

Le contrôle du réseau informatique mondial, Internet. Contrôler des sociétés sur un territoire, cela se fait avec des moyens classiques. Mais contrôler la diffusion de l'information dans le cyberspace, c'est un défi auquel on n'a pas encore répondu. Maintenant que tout un chacun possède son ordinateur portable, de grandes banques de données privées ne sont plus « qu'à quelques touches de clavier » des utilisateurs habiles, dit-on. On développe des techniques de blocage informatique en parallèle, et « tout cela force la recherche de nouvelles idées originales; c'est une lutte incessante », de conclure M. Westin.

Des nouvelles du front...

D ans le but d'identifier les agresseurs sexuels et de prévenir ce type de crime, on a mis sur pied dans plusieurs États américains des fichiers des agresseurs sexuels. On a compilé les informations contenues dans les banques de données de la police depuis 30 à 40 ans. Une fois les « agresseurs » identifiés, l'information devient accessible à la communauté, dans le but de l'aider à se protéger contre ces gens. En plus des autres problèmes que pose ce genre d'initiative, ces banques de données sont pleines d'erreurs, d'imprécisions ou de renseignements dépassés. C'est ainsi qu'un ancien marin qui avait été pris en flagrant délit d'homosexualité avait été condamné en Californie il y a 35 ans pour immoralité sexuelle. Il a été fiché publiquement cette année au même titre que des pédophiles dangereux.

Les employés d'un casino aux États-Unis doivent obligatoirement porter un bracelet électronique qui est relié aux lavabos du per-

sonnel; cela permet à l'employeur de vérifier s'ils se lavent les mains et s'ils le font assez longtemps.

Des camionneurs d'une grande société américaine ont découvert par hasard cet été que leur employeur avait caché des caméras derrière le miroir de la salle de bains d'un relais routier les filmant dans leur intimité, supposément pour vérifier s'il y avait du trafic de stupéfiants.

Les États-Unis mettront sur pied ces jours prochains un fichier national des salariés qui comportera le nom, le salaire et le numéro d'assurance sociale de tous les nouveaux employés aux États-Unis; le but de la mesure est de retracer où qu'ils soient les parents — des pères surtout — qui ne paient pas leur pension alimentaire.

Pour l'ensemble du territoire américain, tous corps policiers confondus, il y a chaque année un total variant de 900 à 1 200 deman-

des d'écoute électronique accordées par les autorités judiciaires, selon le procureur spécial du FBI, Alan R. McDonald. Chaque demande, faite selon un processus lourd et rigoureux, peut comporter plusieurs branchements. Une ou deux sont refusées par année, dit M. McDonald.

En Europe, certaines sociétés de téléphone offrent un rabais substantiel — allant jusqu'à la quasi-gratuité — aux abonnés qui acceptent de voir leurs communications interrompues par des réclames publicitaires; la réponse d'une bonne partie du public est favorable, note avec inquiétude le professeur Spiros Simitis, de Francfort.

La surveillance des employés ne se fait plus uniquement par vidéo et par les cartes d'accès aux locaux de l'entreprise (permettant de connaître avec précision les allées et venues de tous); les camions d'UPS, par exemple, sont équipés d'émetteurs qui permettent de les suivre par satellite. La surveillance photo-satellite, par ailleurs, est techniquement assez précise, dans certains cas,

pour surveiller de l'espace un individu en particulier — ce qui n'est évidemment pas à la portée du premier dépanneur venu.

En Grande-Bretagne, on a considéré très sérieusement l'idée de stocker dans un fichier policier le code génétique de toute la population masculine, afin de détecter les agresseurs sexuels qui auraient laissé des traces sur les lieux de leur crime.

Les entreprises où l'employeur gère les contrats d'assurance-médicaments peuvent savoir de quelle maladie souffrent les employés — et prendre des décisions sur cette base.

Vous ne le saviez peut-être pas, mais les systèmes informatiques centralisés des entreprises permettent de savoir quel salarié — ou quel cadre! — a utilisé le jeu de golf électronique, quand et pendant combien de temps. Votre handicap est connu des informaticiens — voyez les sourire quand ils vous croisent.

Accent sur l'élégance

Entrer dans le Château d'Ivoire, c'est entrer dans un monde d'élégance raffinée.

Notre personnel expérimenté se fera un plaisir de vous aider à choisir la montre Rolex qu'il vous faut.

OYSTER PERPETUAL DATEJUST AVEC CADRAN DIAMANT

OYSTER PERPETUAL LADY DATEJUST AVEC CADRAN DIAMANT

ROLEX

Château d'Ivoire est fier d'être le bijoutier agréé Rolex

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1970

2020 rue de la Montagne 845-4651

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Un moratoire pour enfin respirer

En l'espace de deux semaines, quatre sondages, dans quatre médias, sur quatre thèmes distincts, ont été autant de coups durs pour le gouvernement Bouchard et son option.

Il faut interpréter ces sondages avec prudence. L'expérience nous a montrés à quel point l'opinion publique québécoise pouvait être changeante et contradictoire. Les fédéralistes trop prompts devraient donc résister à la tentation du triomphalisme, tout comme les leaders souverainistes auraient tort de rejeter ces résultats du revers de la main.

Rappelons rapidement ce que les Québécois ont confié aux spécialistes de l'opinion publique.

□ 55 % veulent que Lucien Bouchard engage des discussions constitutionnelles avec les autres provinces. 27 % sont contre. (SOM-La Presse).

□ 54,5 % estiment qu'il faut l'assentiment du gouvernement fédéral pour faire la souveraineté après une victoire du OUI. 32,8 disent que non. (Sondagem-Le Devoir).

□ 60 % estiment que les régions du Québec auraient le droit de rester canadiennes après un OUI. 26 % croient que non. Le même sondage donne un faible score à la souveraineté : 34 % pour, 43 % contre. (SOM-L'actualité).

□ Mis devant un choix, 47 % préfèrent l'accord de Calgary et 36 % la souveraineté. 61 % sont prêts à donner une autre chance au fédéralisme. (SOM-Le Soleil).

Le résultat le plus spectaculaire de ces enquêtes est également le plus fragile. L'appui à la souveraineté a littéralement fondu, aux alentours d'un tiers des répondants.

Pris isolément, cela ne veut pas dire grand chose, parce qu'il n'y a rien de plus fluctuant. Ce score très faible s'explique en partie par l'impopularité du gouvernement Bouchard, quelque chose qui pourrait changer très rapidement. Par exemple, dans une campagne électorale contre le mal aimé Daniel Johnson. De la même façon, il suffirait d'un échec, fort possible, du processus de Calgary, pour renverser la tendance.

C'est ailleurs qu'il faut voir les résultats les plus accablants pour l'option souverainiste. Le fait que les Québécois acceptent le principe de la partition, ou qu'ils admettent qu'Ottawa ait un mot à dire dans la sécession indique qu'ils n'adhèrent pas à des éléments fondamentaux de la stratégie péquiste. Cela annonce qu'une éventuelle campagne référendaire serait très difficile, parce que les forces souverainistes seraient forcées d'y aborder les thèmes qu'elles avaient jusqu'ici réussi à esquiver. Ajoutons à cela, le désir persistant des Québécois de trouver une solution canadienne.

C'est surtout cela qui permet de croire que les perspectives d'une victoire d'un OUI dans un éventuel référendum sont extrêmement minces. Une victoire de justesse est toujours possible, si toutes les conditions favorables sont réunies. Mais on n'arrive pas à voir comment le courant souverainiste pourrait recueillir l'adhésion d'une majorité assez confortable et assez stable pour réaliser l'indépendance. On ne créera pas un pays en comptant sur des souverainistes à temps partiel qui basculent vers l'option fédéraliste un mois ou deux tous les deux ans.

Il faut également noter le caractère contradictoire de plusieurs réponses recueillies par ces sondages : on dit oui à Calgary sans croire à la sincérité des premiers ministres provinciaux, on croit que le Canada a un mot à dire tout en doutant de l'impartialité de la Cour suprême. Dans ces réponses qui vont dans tous les sens, on sent de l'ignorance, de l'indifférence, mais aussi le désarroi de

gens qui sont dans un cul-de-sac, et qui ne croient plus vraiment aux deux options qu'on leur propose. Les Québécois sont plus que « tannés », ils sont écoeurés.

Le premier ministre Bouchard, en commentant ces sondages accablants, a accusé Ottawa de faire du « shadow-boxing », notant que la question constitutionnelle « n'est pas dans le calendrier des Québécois actuellement ». Son éclair de lucidité a, hélas, été de courte durée. Tout en enjoignant ses adversaires de ne pas parler de questions constitutionnelles, M. Bouchard, lui, a été incapable de maîtriser son propre flot verbal. Sa critique du discours du Trône a culminé par un appel à la souveraineté. La stratégie de son gouvernement consiste manifestement à parler de plus en plus de souveraineté, pour que les Québécois « comprennent ». Cette stratégie relève du harcèlement idéologique.

Les Québécois ont besoin d'un répit, d'un vrai. Il est évident qu'ils préfèrent consacrer leurs énergies aux questions de l'emploi, de l'économie, de la qualité des services publics. Mais ils n'y parviendront pas tant que la stratégie du gouvernement Bouchard ne change pas.

Ce qui nous pend au bout du nez, selon le scénario officiel du gouvernement Bouchard, c'est une élection d'ici six à douze mois, où les péquistes solliciteront le mandat de tenir un référendum dans les années qui suivent. Cela signifie que, dans l'hypothèse probable d'une victoire des péquistes, les Québécois seront conviés, dans les trois prochaines années, d'abord à une élection dominée par la question de la souveraineté, et ensuite à un référendum. Autrement dit, d'ici trois ans, nous traverserons deux grands moments de crises existentielles et de déchirements qui rendront le Québec exsangue.

Il y a une seule façon d'éviter ce scénario suicidaire, dans l'intérêt de tous, peu importe les convictions de chacun, et c'est un moratoire sur un futur référendum, pour que les Québécois puissent enfin respirer.



Alain Dubuc

Entre capitale et métropole

Les gens de Québec devront pour l'instant en faire leur deuil : ce n'est pas demain que le premier ministre y aménagera dans une résidence officielle. Ce sera peut-être pour plus tard, a laissé entendre Lucien Bouchard, quand une opinion publique traumatisée par les restrictions budgétaires en vigueur sera plus réceptive à cette hypothèse qui est, en soi, loin d'être farfelue.

Il n'y a en effet rien d'extravagant dans le fait pour un État d'assurer le logement du chef du gouvernement et même souvent du chef de l'opposition officielle. Il faut espérer qu'on pourra, le moment venu, envisager sereinement cette possibilité sans tomber dans la démagogie et les querelles mesquines que provoquent trop fréquemment tous les débats relatifs aux conditions de travail de ceux qui nous représentent.

Ce dossier, qu'on a cru à tort définitivement fermé depuis que le successeur de Jacques Parizeau a refusé de s'installer rue des Braves, a refait surface, récemment, à l'occasion de la divulgation des recommandations d'un groupe d'étude, présidé par le ministre Roger Bertrand, sur l'avenir de la région de Québec.

Pour des raisons évidentes, c'est surtout cette question qui a retenu l'attention, même s'il ne s'agit que d'un élément d'un plan d'ensemble débouchant sur des suggestions dont quelques-unes sont bien plus discutables parce qu'elles ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité. Comme, par exemple, l'obligation qui serait faite au gouvernement de concentrer dorénavant dans la région de Québec tout nouveau projet d'implantation de ministères de façon à y favoriser un maximum de retombées économiques. Sans égard au fait, peut-on comprendre, qu'une semblable approche équivaldrait à accroître la distance, à tout point de vue, qu'on déplore trop souvent entre des fonctionnaires cachés dans leur tour d'ivoire et ceux qui doivent vivre ensuite avec leurs décisions.

Même chose en ce qui a trait à la concentration obligatoire de la direction des tribunaux de juridiction provinciale; de toutes les instances de négociations impliquant le gouvernement et de toutes les manifestations à caractère international. Histoire de montrer que Québec est vraiment la « capitale nationale » et que son poids économique par rapport à Montréal n'a pas d'importance. Pas plus que celui d'Ottawa face à Toronto, Calgary ou Vancouver.

C'est pour le moins une comparaison boiteuse parce qu'elle ne tient pas compte de la nature même des attributions d'un pouvoir provincial qui est en prise beaucoup plus directe sur la vie des citoyens et des entreprises que ne l'est — ou ne devrait l'être — le gouvernement fédéral. Vouloir faire, à tout prix, comme si le Québec était déjà un État souverain, c'est sacrifier l'efficacité sur l'autel d'un projet politique.

L'administration publique étant avec le tourisme la principale « industrie » de la région de Québec, il est normal et souhaitable qu'on s'y préoccupe de son développement. Mais Montréal et toute l'économie québécoise ont déjà trop souffert de ce qui ressemble à une frileuse guerre de clochers entre ceux qui voudraient bien tout rapatrier dans la Vieille capitale et ceux qui ont compris que la santé de l'ensemble dépend de la vitalité de la métropole.

On a vu, dans d'autres domaines, les conséquences désastreuses de décisions prises uniquement dans le but de démontrer que c'est à Québec que les choses doivent se faire. On n'a qu'à penser à la pitoyable aventure du déplacement du centre des transplantations pulmonaires pour avoir froid dans le dos en constatant que c'est le ministre Jean Rochon, le responsable politique de la région de Québec, qui a été chargé par le premier ministre de donner suite à ce rapport...



LA PRESSE ET VOUS

Information, oui, mais aussi divertissement

Un quotidien comme *La Presse* a pour mission d'informer sur ce qui se passe, chaque jour, dans tous les domaines qui font l'actualité; d'expliquer, d'analyser, de commenter les faits, les gestes et les événements de la société afin d'apporter un éclairage aux lectrices et aux lecteurs.

Mais un journal comme le nôtre doit aussi divertir et offrir des services communautaires et d'intérêt public à ses habitués. Les lecteurs connaissent sûrement le cahier « Sortir » qui paraît tous les jeudis. Ça fait déjà cinq ans qu'il est publié. Ce 5^e anniversaire sera souligné dans la prochaine édition de « Sortir », le jeudi 2 octobre.

Né d'une demande de plusieurs lecteurs qui voulaient savoir chaque semaine ce qui se passe « en ville » ou en banlieue, mais aussi quels grands événements se déroulent dans les diverses régions du Québec, « Sortir » a été axé sur les découvertes de toutes sortes à faire. Découvertes de nouveaux talents artistiques, découvertes de nouveaux lieux et endroits « in », découvertes d'activités peu publicisées.

Après cinq ans, sous la direction initiale de Marc Doré et maintenant de Alain de Repentigny, sous la responsabilité directe du journaliste Yves de Repentigny qui y consacre depuis le début toutes ses énergies, le bilan du cahier « Sortir » est éloquent.

En 260 numéros, le cahier « Sortir » a fait le portrait de 203 artistes dans divers secteurs de la culture comme la

musique, la chanson, le théâtre, la danse, le cinéma, l'humour, la littérature, les arts visuels, les clips.

« Sortir » a permis de faire connaître et découvrir des artistes qui, à l'époque, n'étaient pas très connus et qui sont devenus aujourd'hui des vedettes. Que l'on pense à Benoît Brière, Natalie Choquette, Lynda Lemay, Céline Bonnier, Marc Dupré, Anthony Kavanagh, Zébulon, Tézé Montcalm, Michel Faubert, Denis Villeneuve, Lhasa de Sela et plusieurs autres. Il y a à peine cinq ans, plusieurs de ces noms ne faisaient pas les grandes scènes ni la une. Aujourd'hui, ces artistes sont courus, recherchés.

De même, « Sortir » a permis aux journalistes de la relève de s'exprimer. Au total, 146 jeunes ont signé des articles, reportages, entrevues ou opinions. Certains n'ont fait que passer. D'autres ont été des piliers de « Sortir » comme Julie Vaillancourt, Mylène Roy, Mario Cloutier, Marc Cassivi et Nora Ben Saadoun, pour ne nommer que ceux-là.

La plus ancienne collaboratrice : Sonia Sarfati. Elle avait signé un premier article dans le tout premier numéro. Elle signera un texte dans l'édition du 2 octobre et dans les numéros à venir. Elle est maintenant journaliste régulière à *La Presse*.

Afin de donner un air de jeunesse au contenu et à la présentation du cahier, l'équipe de « Sortir » est jeune. Les collaborateurs, recrutés dans la salle de rédaction, dans les journaux étudiants, dans les radios communautaires, ont une moyenne d'âge aux environs de 25 ans. L'expérience professionnelle vécue à « Sortir » aura enrichi plusieurs collaborateurs qui travaillent aujourd'hui dans d'autres médias. Que l'on pense à

Julie Vaillancourt, Marc Coiteux et Marie-Christine Blais, à Radio-Canada; à Pascale Wilhelmy, autrefois à TQS et maintenant à TVA; à Marie Plourde, au *Journal de Montréal*; à Mario Cloutier, au *Devoir*; à Mylène Roy, à TQS et à Radio-Canada; à André Duchesne, à *La Voix de l'Est*; à Nora Ben Saadoun et Diane Jean au nouvel hebdo *Ici*.

Au cours de ces cinq années, des centaines de sujets ont été abordés touchant les loisirs, le plein air, les jeux, les festivals, les bars et restos, les trouvailles, les découvertes, les cultures marginales, les autres cultures, les tendances, les courants musicaux, les nouvelles technologies, la relève, les suggestions de sorties, etc... en plus de nombreux cahiers spéciaux portant sur l'Halloween, comme ce sera le cas dans notre édition du 30 octobre, sur la Saint-Valentin, la relâche scolaire, Noël, Pâques, etc...

À compter du numéro-anniversaire du 2 octobre, le cahier « Sortir » sera renouvelé et amélioré afin de correspondre toujours davantage aux intérêts et aux attentes des lecteurs. Il sera encore plus collé sur l'actualité, sur les événements et activités du week-end et de la semaine à venir. Il sera encore plus accessible à toutes les catégories de lecteurs, à tous les âges, à tous les goûts.

C'est un instrument de référence pour vos sorties. Consultez-le et faites-nous connaître vos commentaires, vos suggestions d'améliorations, vos idées même les plus folles. Il est fait pour vous. Nous voulons que le cahier « Sortir » corresponde à ce que vous voulez qu'il soit.

Claude MASSON
Éditeur adjoint

Le frein rongé des baby-boomers



Chantal Hébert

horizons bloqués, son parcours politique s'inscrit dans un tracé qui est actuellement en voie de devenir la règle pour sa génération.

Annoncée, étudiée, auscultée depuis plus de 40 ans, la vague soi-disant montante des baby-boomers est en effet loin de faire des ravages en politique. Par rapport à son importance numérique, le groupe des 35 à 50 ans est sous-représenté aux commandes. Ceux qui, comme Frank McKenna, ont réussi à se hisser à un certain niveau, sont presque toujours piégés entre l'option de s'user à ronger leur frein ou celle de tourner la page. Mais, en majorité, à la place d'attendre leur tour, les baby-boomers sont tout simplement en train de le passer.



Frank McKenna

Exception faite de Frank McKenna qui réfléchit à sa sortie, c'est ainsi qu'entre Brian Tobin (43 ans), à un bout du Canada, et Glen Clark (40 ans), à l'autre, on ne trouve pas de baby-boomer à la tête des multiples gouvernements de ce vaste pays. Les Klein (55 ans), Filmon (55 ans), Harris (52 ans) sont tous des produits de la Deuxième Guerre mondiale. À Québec comme à Ottawa, c'est une génération encore plus âgée qui a les deux mains agrippées au volant. Si Jean Chrétien (63 ans) et Lucien Bouchard (59) décidaient demain matin de passer soudainement la main, Paul Martin (59 ans) et Bernard Landry (60) sont tous deux à côté de leur téléphone à attendre l'appel du devoir!

Dans le même esprit, il n'y a pas si longtemps, on faisait encore circuler au Québec les noms de Guy St-Pierre ou de Michel Bé-

langer, deux hommes qui ont bien réussi dans la vie, mais dont l'avenir est quand même pour l'essentiel derrière eux, comme éternels successeurs de Daniel Johnson (53 ans). Et les fédéralistes n'ont pas le monopole du recyclage. Le printemps dernier, la moitié de la liste des candidats à la direction du Bloc québécois était composée de membres du club de l'âge d'or des anciens ministres de René Lévesque.



Pierre Pettigrew

Depuis toujours, réussir en politique a, entre autres, voulu dire durer. Or, cette règle d'or ne correspond en rien au mode de vie des baby-boomers, ni à l'usage accéléré qui résulte de l'exercice du pouvoir en cette fin de siècle.

Avec des ménages qui mènent généralement deux carrières de front, les baby-boomers n'ont pas, contrairement à leurs aînés, le luxe de trimballer à leur guise conjoint et enfants. De plus, parce qu'ils ont souvent attendu pour fonder une famille, ils ont fréquemment des bébés aux couches à un âge où d'autres générations voyaient leur progéniture quitter une fois pour toutes la maison familiale.

Et puis, le vieux moule qui a tendance à réduire la majorité des élus en bouillie parlementaire n'a rien pour attirer une génération axée sur l'individualisme et sur les résultats. Ainsi, pour rajeunir son équipe québécoise, Jean Chrétien a dû aller chercher Stéphane Dion et Pierre Pettigrew dans leurs salons et les propulser aux premiers rangs de son gouvernement. Il n'aurait jamais pu les recruter autrement.

Car le prix à payer pour interrompre une

carrière dynamique n'a jamais été aussi élevé. La valeur comptable d'un député a rarement été aussi basse. Les chances de se replacer convenablement après un saut en politique sont loin d'être évidentes. Ces réalités qui contribuent à rendre la politique peu attirante pour qui a de l'énergie, des idées neuves mais pas d'indépendance, de fortune à un autre effet pervers. Elle rend la retraite de la politique tout aussi répugnante aux plus âgés et aux plus médiocres. Quand rien de très excitant n'attend à la sortie, on a tendance à prolonger le tour de piste.

À ce dossier, il faut finalement verser le débat inachevé qui consume le Canada depuis 30 ans. Les maichs de reprise continuel du débat sur l'unité canadienne semblent contribuer à transformer une génération en spectateurs plutôt qu'à la mobiliser. À l'échelle canadienne, les politiciens qui montent ont tendance à fuir ce dossier comme la peste. C'est tout autant le cas des



Allan Rock

Harris, Klein et Clark que de recrues fédérales récentes comme Allan Rock. Entretemps, au Québec, les visages qui font l'affiche ne se renouvellent pas souvent. Résultat, les principaux acteurs de cette saga, qui ont souvent commencé par s'accrocher pour être de l'épisode décisif qui se profile perpétuellement au tournant, finissent aujourd'hui par rester parce que la relève leur fait faux bond ou qu'elle est encore bien trop jeune (25-34 ans) pour prendre leur place. De toute façon, ils seraient malvenus de se presser maintenant de tirer leur révérence. Partout autour d'eux, la politique devient le hobby d'un nombre croissant de retraités en quête de deuxième carrière.

« La province de Québec n'a pas d'opinions, elle n'a que des sentiments » — Wilfrid Laurier

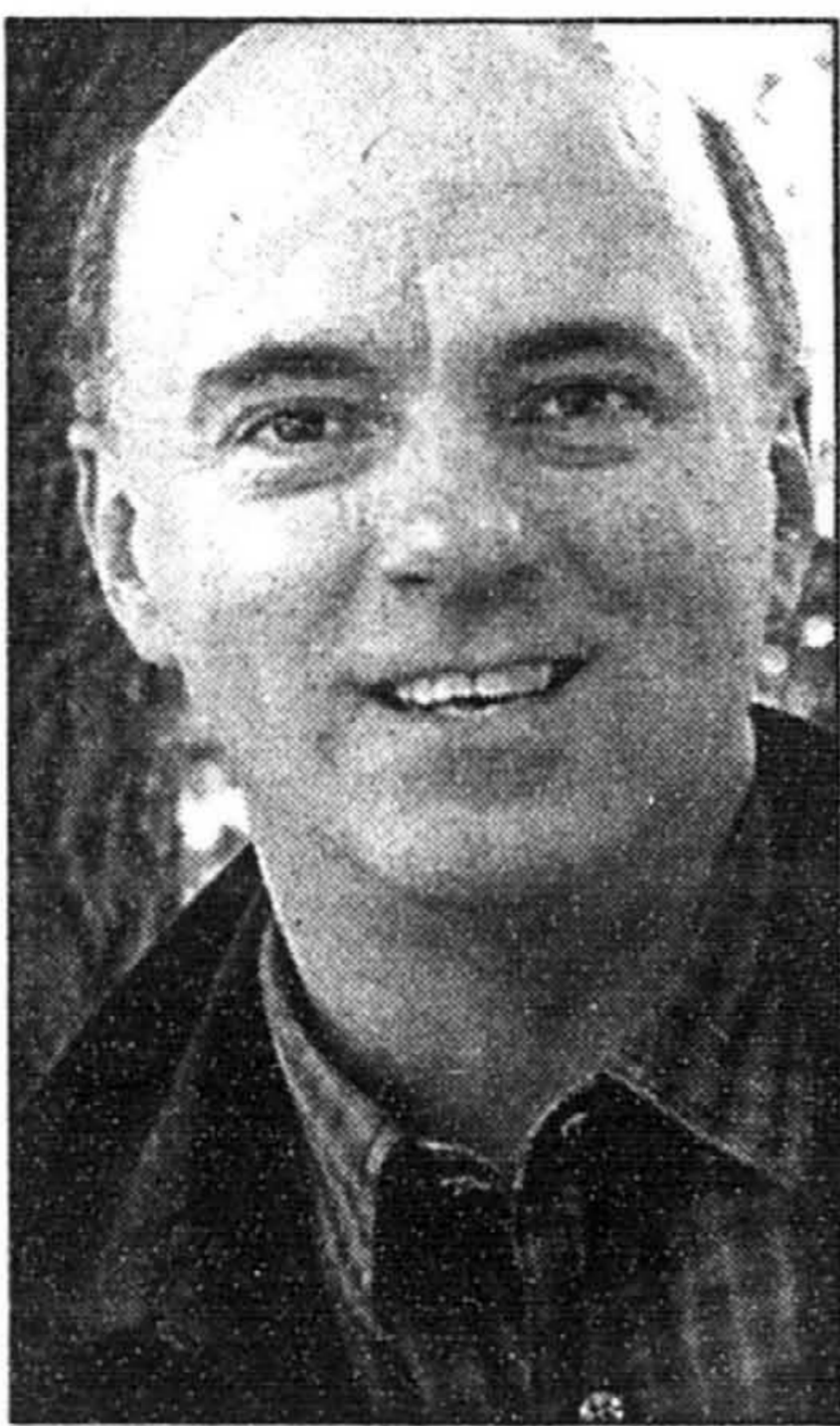
CHRISTIAN DUFOUR

Avocat, l'auteur enseigne à l'École nationale d'administration publique.

On dit souvent qu'il n'existe plus aucun tabou en politique. Toutes les critiques et tous les coups sont désormais permis à l'égard d'hommes ou de femmes implacablement scrutés dans leur vie privée comme dans leur vie publique. Qu'elle semble loin l'époque où le pouvoir était exercé par de tout-puissants souverains que l'on n'avait d'autre choix que de flatter, en obéissant servilement à leurs plus absurdes caprices. Pourtant, quand on y regarde de près, il s'agit essentiellement d'une illusion d'optique. Le vieux tabou existe toujours, il s'est juste déplacé, protégeant maintenant le nouveau monarque, les citoyens. Quand avez-vous entendu pour la dernière fois dans les médias la plus petite critique de l'opinion de ce peuple d'où émane maintenant toute souveraineté?

Or, ce n'est pas parce que le peuple est souverain qu'il ne peut pas se tromper. Au contraire, comme tous les souverains, il peut mal gérer son pouvoir, provoquer des catastrophes. Son pouvoir souverain, il peut même le perdre au profit de d'autres peuples, à l'instar des rois découronnés d'antan. Ce qui nous amène bien sûr aux Québécois, probablement la collectivité la plus sondée de la planète, et à cette série d'enquêtes d'opinion qui ont révélé nos étonnants sentiments, entre autres sur la partition et la légalité de la souveraineté. Le fait que ces sondages aient montré une baisse d'appui à la souveraineté n'est pas ce qui fait problème. Ce n'est pas non plus notre légendaire ambivalence à l'égard du Canada, maintes fois démontrée, ni même notre aptitude à nous contredire parfois, comme le font tous les êtres et toutes les collectivités qui préfèrent la vie aux théories.

Non, ce qui dérange, c'est quand le minimum vital n'est plus là, que le sens commun apparaît joyeusement balancé par dessus bord et que l'incohérence devient totale. Ce qui désole, c'est la perte de crédibilité de plus en plus évidente du peuple québécois sur le plan politique. Que la majorité des Québécois qui appuient la souveraineté admettent, non pas la possibilité, non pas le danger ou même la probabi-



Christian Dufour

lité de la partition du Québec, mais y voient un droit, disons-le crûment, cela dépasse l'entendement: un certain instinct de vie n'est plus là. C'est comme ces Québécois qui approuvent la décision de Québec de ne pas se présenter devant une Cour suprême en laquelle ils n'ont pas confiance, ce qui ne les empêchera pas d'accorder beaucoup d'importance à son jugement et de considérer obligatoire le consentement d'Ottawa à la déclaration de souveraineté.

Désolé, souverains compatriotes québécois, coupez-moi la tête si vous voulez, mais cela ne marche pas, c'est perdant: vous négligez vraiment trop le principe de réalité. Vous ne savez pas ce que vous voulez; vous voulez tout; vous n'aurez rien. Le peuple souverain devant être flatté, les fédéralistes se réjouiront bien sûr de votre fair play de bons diables qui ne refusent pas aux autres ce qu'ils se permettent à eux-mêmes, la partition du Québec, c'est bien connu à Ottawa, constituant l'exact équivalent juridique et politique de la « partition » du Canada. Le peuple souverain ne pouvant être critiqué, les souverainistes feront quant à eux leur mea culpa pour avoir eu une confiance exagérée dans votre instinct de survie comme Québécois. Mais il faut aussi que vous sachiez ce que plusieurs pensent tout bas. Vous gérez mal un pouvoir souverain qui est fondamentalement contesté par le reste du Canada; vous êtes en train de perdre.

En tant que Québécois, nous manifestons une telle incohérence, une telle impuissance et, surtout, une telle complaisance que cela bloque tous les avenir possibles: de la souveraineté au bon fonctionnement du Canada, en passant par ces autres possibles auxquels nous ne sommes même plus capables de penser. Pendant ce temps-là, les deux options en présence deviennent encore plus rigides et an-

tagonistes, en même temps que décrochées du réel et irréalisables; l'affaire dégénère en une destructrice lutte fratricide entre francophones. Après s'être amèrement plaints de l'esprit de confrontation qui a dominé le débat politique canadien, depuis le dernier référendum, les souverainistes n'ont pas eu un mot pour saluer le risque pris par les premiers ministres canadiens-anglais, il y a quinze jours à Calgary, ce qui était en dépit de tout une main tendue dans un contexte de marge de manoeuvre nulle.

Rien n'étant réglé, un gouvernement québécois ne saurait renoncer à la possibilité de tenir, et surtout de gagner un référendum qui briserait l'inférieur cercle vicieux. Cela dit, il est proprement stupéfiant que les souverainistes prennent pour acquis la tenue d'un autre référendum sur la souveraineté, lors d'un prochain mandat du Parti québécois, alors qu'ils ont toutes les chances de la perdre. L'Histoire ne revient pas en arrière: le 49,5 % de 1995 ne fut pas une quasi-victoire que l'on peut rattraper en un coup rapide, mais une vraie défaite où l'on a inutilement alarmé le partenaire canadien-anglais, tout en se condamnant soi-même à l'impuissance. Le drame est que le caractère serré du résultat a démontré que le succès aurait pu être possible si l'on avait été capable de contrôler ses émotions et d'attendre un peu. Les autres qualités de Jacques Parizeau ne sauraient faire oublier sa responsabilité à l'égard de cet échec monumental-là.

C'est le passé. La réalité d'aujourd'hui est que la coalition qui a rendu possible le 49,5 % n'existe plus, alors que les Québécois sont en perte de crédibilité sur le plan politique. Que l'on ne nous farcissons plus la tête avec ce peuple québécois libéré et adulte, qui vogue serinement et à son rythme vers son irréversible destinée. La vérité est que nous sommes toujours en retard d'une bataille, citoyens-souverains qui ne font pas leur travail, éternels adolescents incapables de choisir vraiment quoi que ce soit. Nous courons à notre perte si nous ne changeons, si nous ne mûrissons pas.

De toute urgence, il nous faut devenir moins complaisants sur le plan politique, plus anglo-saxons à ce niveau; il nous faut nous endurcir. Il y a un siècle, Wilfrid Laurier interpellait ainsi Henri Bourassa au sujet de la guerre des Boers: « La province de Québec n'a pas d'opinions, elle n'a que des sentiments. » Selon son biographe, Réal Bélanger, Laurier trouvait que nos ancêtres avaient l'émotion facile, mais peu d'idées politiques auxquelles ils tenaient vraiment. Nous en sommes manifestement encore un peu là. Arrêtons donc de nous contenter des histoires et admettons qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond au pays du Québec. Seuls les sots s'en réjouiront, car cela n'augure rien de bon pour nous, mais aussi pour tout le Canada.

Vers l'école à deux vitesses

DIANE GUILBAULT

Un système public d'éducation ne devrait-il pas avoir comme première mission de permettre à tous les élèves de développer leur plein potentiel? Il semble bien qu'au Québec, la réponse sera non.

Du moins pour les élèves un peu plus forts et qui désirent s'investir davantage dans leurs études. Car, selon l'idéologie qui semble à la base de la réforme, les plus forts finiront bien par s'en sortir! Mais à quel prix!



Pauline Marois

C'est de l'angélisme de croire que la motivation peut à elle seule permettre à tous les élèves de suivre un programme enrichi. Actuellement, pour être admis dans plusieurs de ces projets spéciaux, on regarde les notes et on fait passer un examen d'admission. C'est le cas pour sports-études, douance-musique et pour le programme d'éducation internationale. (Au fait, ce programme a un contenu précis, et il ne s'agit pas simplement de mettre des petits drapeaux dans la classe.) Tous les élèves vous le diront: dans ces programmes, il y a plus de travail qu'ailleurs.

Or, selon Madame Marois, il faut que tous les élèves soient admis. Mais s'ils ne réussissent pas, Madame Marois, que faisons-nous? Ou on les garde, et on ajuste les notes — méthode surutilisée au cours des dernières années — ou on baisse les exigences du programme et on revient à la case départ: la loi du plus faible. Ce que l'un ne peut pas apprendre, nul ne doit l'apprendre. Sauf s'il a les moyens d'aller à l'école privée. N'est-ce pas plutôt cela l'école à deux vitesses: l'école des riches et l'école des autres?

La CEQ, qui s'oppose avec véhémence à tout projet spécial qui suppose une sélection, confond pauvreté et difficultés intellectuelles. S'il est vrai qu'en quartier défavorisé on observe de moins bons résultats scolaires, ce n'est pas que tous les élèves soient faibles. Il y a tout un ensemble de facteurs qui concourent à cet état de choses qu'une loi ne peut à elle seule corriger. En attendant d'avoir changé le monde, pourquoi ne pas offrir à des élèves de milieu défavorisé qui ont

du potentiel la chance de le développer dans une école où le succès scolaire est valorisé, surtout au secondaire. Les enseignants ne pourraient-ils pas faire ce dépistage?

Au lieu de laisser à chaque école de quartier le soin de se définir une vocation particulière, pourquoi ne pas donner aux commissions scolaires la responsabilité d'offrir sur leur territoire tous les services, y compris ceux destinés aux élèves doués? Ceux-ci pourraient se partager une école régionale, qui desservirait un plus vaste territoire.

« Les projets spéciaux vidant l'école de quartier. » Voilà l'argument « massu », le seul argument en fait pour interdire la sélection basée sur les notes. Or, c'est faux. Au Québec, il y a 350 écoles avec des projets spéciaux sur 3 400, soit 10 %. En Montérégie, l'école d'éducation internationale de Saint-Hubert accueille à peine 11 % des élèves du territoire de la Commission scolaire de l'Est-Vive. Par contre, l'école privée en draine plus de 35 %. Doit-on interdire les écoles privées pour autant?

Aujourd'hui, on reconnaît que d'avoir mis la hache dans les écoles professionnelles constituait une erreur majeure. Avant d'abolir les projets spéciaux, peut-être vaudrait-il mieux y penser à deux fois. Car, dans 20 ans, d'autres diront: « C'était une erreur. » Et nos enfants en auront fait les frais.

D'autre part, depuis 30 ans, on veut nous faire croire que les élèves les plus forts tirent vers le haut les élèves les plus faibles. Ah! bon. Ça doit être pour ça que, depuis 30 ans, on observe un nivellement par le bas, qu'on a fait des états généraux et qu'on a demandé une révision du curriculum. Quand ça fait 30 ans qu'une théorie ne fait pas ses preuves, il me semble que c'est le temps de la réévaluer...

Un système public d'éducation ne devrait-il pas avoir comme première mission de permettre à tous les élèves de développer leur plein potentiel?

Je crois plutôt que ces beaux discours servent surtout à masquer le déficit de réflexion sur les façons d'amener les élèves moins performants à réussir. Voilà le véritable défi. Et d'ici à ce que des réponses soient trouvées, le Québec devrait diriger les ressources appropriées vers les écoles en difficulté (par exemple, diminuer le ratio maître-élèves) et donner aux élèves doués le droit aussi de se développer au maximum.

Si la ministre donne suite à son intention d'interdire la sélection sur les notes, au nom de l'équité, je lui demande également qu'il soit interdit à tout enseignant, à tout parlementaire, à tout fonctionnaire du MEQ et à tout permanent syndical d'envoyer ses enfants à l'école privée... Car ce qui est bon pour le peuple devrait être bon pour tout le monde.

Plus

Comment se débarrasser des mines antipersonnel?

JEAN-MICHEL LE CORFEC
Le Figaro

La détection et la localisation de ces armes redoutables que sont les mines antipersonnel font l'objet de véritables programmes de recherche.

C'est en Bosnie et au Cambodge que sont testées les nouvelles techniques de déminage.

L'Europe et les États-Unis ont lancé des programmes ambitieux dans ce sens. Spectromètres, radars, caméras à infrarouges ou biocapteurs offrent de nouvelles perspectives d'efficacité à condition toutefois d'être testés sur le terrain. La Bosnie et le Cambodge ont le triste privilège d'accueillir ces missions d'expérimentation.

Dès 1994, la Communauté européenne avait lancé un programme de recherche sur les techniques de détection des mines antipersonnel. Un programme ambitieux, baptisé « Cimic » (pour Civil Mines Clearance) et mené en partie par le Centre commun de recherche basé à Ispra, en Italie. C'est dans ce cadre que l'ensemble des performances des capteurs modernes ont été recensées.

Radiographier le sol

Parmi eux, les gradiomètres comportent deux capteurs d'ondes magnétiques quatre fois plus sensibles que les magnétomètres. Le gradient des deux champs magnétiques permet de définir, au centimètre près, la position exacte de la mine, sa taille et l'importance de sa masse métallique.

Il existe également un radar capable de « radiographier » l'intérieur du sol. Ce type de radar, le *Ground Penetrating Radar* (GPR), a été conçu, dans les années 80, par la société britannique ERA Technology, qui le testa avec succès à l'occasion de la guerre des Malouines. Ce radar fut récemment utilisé par la police belge dans le cadre de l'affaire Dutroux.

Depuis 1995, le professeur Jean-Daniel Nicoud, directeur du laboratoire de micro-informatique de l'École polytechnique de Lausanne (EPFL), travaille sur ce radar subsurface dans le cadre d'un projet financé par l'association humanitaire Rovicims, le département fédéral des Affaires étrangères et l'EPFL.

Le GPR fait appel à une impulsion très courte, inférieure à une nanoseconde, à laquelle correspond un écho ou une résonance mesurée en retour. Il est donc possible, en déplaçant la sonde du radar, un disque de 20 centimètres de diamètre, et en représentant l'intensité reçue par des couleurs, de reconnaître un objet par une famille d'hyperboles.

En balayant le sol avec son GPR, Jean-Daniel Nicoud a pu obtenir une restructuration en trois dimensions des vingt premiers centimètres de la couche supérieure du bac expérimental dans lequel il avait enfoui mines et objets divers et ainsi acquérir des données caractéristiques, sorte de signatures informatiques, dans le but de développer des algorithmes de reconnaissance de toutes les mines existantes.

Afin d'expérimenter les nouvelles technologies sur le terrain, Jean-Daniel Nicoud organise, du 29 septembre au 1^{er} octobre, à Zagreb, un atelier baptisé « SusDem 97 » et placé sous le patronage du ministère de l'Intérieur croate. Pour le professeur Nicoud, il est primordial d'affiner la recherche sur le terrain, dans les conditions réelles

Les moyens de détection des mines et leurs limites

Les techniques de déminage



■ **Détecteurs de métal**
Détection la plus rapide, mais l'utilisation grandissante de mines en plastique rend difficile la détection. Pour chaque mine détectée, on dénombre jusqu'à 200 fausses alertes



■ **À la main**
Les mines sont localisées en fouillant la terre à l'aide d'un couteau ou d'une balonnette. La plus ancienne des méthodes de détection s'avère efficace pour la détection de mines en plastique.



■ **Chiens**
L'odorat d'un chien est de 100 à 1000 fois plus sensible que le meilleur des détecteurs mécaniques. Les labradors et les bergers allemands ont été utilisés en Afrique australe et en Bosnie.



■ **Fléaux**
Pour traiter les zones à végétation épaisse, des engins dotés de fléaux martèlent le sol et détruisent les mines au fur et à mesure de leur avance.



■ **Infrarouges, radars et impédances acoustiques**
Alors que les techniques de relevage des mines ne progressent guère, les chercheurs développent des méthodes de détection utilisant des infrarouges (embarqués sur aéronefs lents), des radars de pénétration (comme en archéologie) ou la réflexion des ondes acoustiques si le terrain est homogène.

Les facteurs aggravants

1 Pluies

La saison des pluies modifie les zones minées et les pistes (Cambodge, Mozambique)

2 Marées

Flux et reflux retirent et ramènent les mines des plages (Koweït)

3 Montagnes

Les moyens mécaniques sont inadaptés à ces régions (Kurdistan, Malouines)

4 Déserts

Les vents de sable couvrent et découvrent les projectiles

Infographie La Presse / Figaro



Opération de déminage conduite par des soldats sud-coréens à la frontière avec la Corée du Nord.

d'utilisation : « Nous participerons aussi à une véritable opération de déminage, au Cambodge, en novembre cette année, pour acquérir de nouvelles données et peaufiner notre programme d'algorithmes. »

Image radar sur disquette

Au Cambodge, l'équipe suisse suivra le travail classique des détecteurs de métaux. À chaque alerte, elle couvrira la zone suspecte avec son GPR, qui enregistrera les images radar sur disquette. Une fois l'objet détecté, il ne restera

plus à Jean-Daniel Nicoud qu'à collecter, sur un portable, les données du débris métallique ou de la mine et de les comparer avec les images de son radar.

Pour les mines en plastique, le professeur Nicoud estime que son GPR pourrait être combiné à des biocapteurs capables de détecter l'odeur des gaz nitriques qui se dégagent des explosifs. De nombreux chercheurs travaillent sur ces biocapteurs en Suède, en Afrique du Sud, en France (Thomson-CSF) et aux États-Unis, où le chimiste R.

Andrew McGill, du Naval Research Laboratory, considère que la recherche en matière de signature chimique des mines antipersonnel est prometteuse.

Le Joint Research Centre européen a aussi travaillé sur le GPR, mais associé à un autre radar de couverture plus large, l'*Ultrawide Penetrating Radar* (UWB). Ces deux techniques permettront la mise au point d'un instrument de haute fiabilité, le *Surface Penetrating Radar* (SPR), capable de détecter, verticalement et horizontalement, tous

les types de mines, métalliques ou non, même au travers d'une végétation dense.

L'utilisation de caméras équipées de capteurs à infrarouges polarimétriques capables de visualiser des mines non métalliques est également étudiée par les scientifiques européens.

Ces trois grands axes de recherche (détecteur de métal avancé, radar subsurface et capteur à infrarouges) ont été jugés prioritaires par la Commission européenne, qui, le 30 juillet 1996, a lancé un premier appel d'offres pour l'étude de faisabilité de ces trois techniques de détection qui devraient être testées en Bosnie dans les prochains mois.

Pour Christian Pichot, directeur de recherche au CNRS, qui mène, au sein du Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications de l'université de Nice, des travaux sur cette détection d'objets enterrés, il est essentiel de mener une étude sur la fusion des données incluant la classification des différents types de mines par les trois capteurs et les configurations de terrain existant en Bosnie afin d'améliorer la détection, de réduire les fausses alarmes et de se servir de catalogues de « signatures » des mines. Cet appel d'offres prévoyait également l'étude du type de véhicule robotisé sur lequel ces trois capteurs seraient montés et la manière dont ils le seraient, sur un bras articulé robotisé.

Le consortium vainqueur de cet appel d'offres, premier du genre, est constitué du groupe allemand Dornier GmbH-Daimler-Benz Aerospace, du groupe français Thomson CSF et d'un des partenaires de ce dernier, le groupe néerlandais Signaal USFA. Signé le 20 janvier dernier, le contrat, financé par la Communauté européenne, s'est terminé fin juin avec la remise des rapports.

La solution proposée consiste en la mise au point d'un « cœur » multisenseurs associant l'optronique, le radar GPR, la radiométrie et l'électromagnétique qui sera intégré dans un véhicule spécialisé mis au point par Daimler-Benz Aerospace. Une grande partie des technologies conçues par le consortium a été testée avec succès, en avril dernier, au Joint Research Center d'Ispra sur des mines identiques à celles utilisées en ex-Yougoslavie.

Un budget de 10 millions

Dans le prolongement du premier, la Communauté européenne a procédé, le 15 mars dernier, à un deuxième appel d'offres. Financé cette fois à hauteur de 50 % seulement, ce contrat concerne les études devant aboutir, d'ici à trois ans, à la construction du support mobile des multicapteurs.

Même si aux États-Unis tout ce qui touche aux mines antipersonnel (fabrication comme éradication) est contrôlé par le Pentagone, les Américains ne sont pas absents de cette bataille scientifique. L'an dernier, le Congrès a voté un budget de 10 millions de dollars sur trois ans, pour la recherche et le développement de nouvelles technologies antimines. Les solutions proposées par les chercheurs américains seront présentées les 8 et 9 décembre prochains, lors d'une conférence internationale consacrée au déminage.

Grâce à cette mobilisation internationale, Cambodgiens, Afghans ou Bosniaques ont de bonnes raisons d'espérer que dans trois ou cinq ans des technologies efficaces de détection seront opérationnelles afin que leur pays soit enfin débarrassé des mines antipersonnel qui tuent ou mutilent tous les jours.

Des mines qui s'autodétruisent à tout coup... ou presque

ANDRÉ PRATTE

L'adjudant Serge Carrier, un ingénieur qui vient de prendre sa retraite des Forces armées canadiennes, a passé 20 ans à manipuler des mines. Il a fait du déminage à Chypre et sur le plateau du Golan. Bref, Carrier n'est pas un peureux. Et pourtant... « Je vous dis qu'avec certains types de mines qu'on trouve aujourd'hui, j'aimerais pas ça être là. Je me coucherais par terre et je ne bougerais pas pendant deux, trois semaines ! »

Jusqu'ici, les mines antipersonnel étaient des engins aussi simples que cruels.

Selon leur conception, elles sautaient si quelqu'un marchait dessus

ou si on s'accrochait les pieds dans un fil déclenchant.

Les engins les plus récents sont autrement plus complexes, étant munis de détecteurs sismiques,

acoustiques et/ou infrarouges. Il suffit de s'en approcher... Certaines mines sont même programmées pour laisser passer plusieurs soldats, de façon à sauter au milieu d'un peloton.

Les mines modernes sont faites de plastique, et sont donc très difficiles à détecter. En outre, elles peuvent être déployées en grandes quantités par des canons ou du haut d'un avion, sur des surfaces considérables. « Avec la nouvelle technologie, estime M. Carrier, ça a dépassé ce qu'un homme peut faire pour contrer des mines. »

M. Robert Bell, conseiller spécial du président Clinton dans ce dossier, décrivait la semaine dernière avec une certaine fierté un engin baptisé « Gator » : « Un avion F-16 lance un baril. Quand ce baril touche le sol, vous avez 72 mines anti-

tank qui se déploient sur environ 100 verges, parmi lesquelles sont éparpillées 22 mines antipersonnel, reliées aux mines antitank par des fils piégés. »

On le voit, on est loin des mines à trois dollars qu'installent encore, une à une, les groupes de rebelles en Afrique ou en Asie. Les pays qui peuvent se payer de tels engins aiment souligner que ceux-ci sont programmés pour s'autodétruire après une période prédéterminée. « Ainsi, lorsque les combats sont terminés, explique le représentant américain, il ne reste plus rien qui puisse menacer les enfants, ou les fermiers, ou les civils innocents. » Quatre-vingt-dix jours après leur déploiement, 99,99 % de ces mines ont sauté ou sont devenues inertes », renchérit un document distribué à la presse américaine.

Trop cher

Le major Colin King, expert britannique du déminage, est sceptique : « Si cela est exact, comment se fait-il que lorsque j'ai participé au déminage dans le golfe Persique, j'ai personnellement trouvé deux de ces mines intactes ? Ces choses-là sont jetées d'avions et rebondissent au sol, comment les Américains peuvent-ils prétendre à un tel taux de fiabilité ? »

De toutes façons, les mines dernier cri coûtent si cher (260 \$ US pièce) que les États du tiers-monde et les groupes de guerilla ne peuvent se les payer. Tout ce monde continue donc de déployer des mines qui, des décennies après le départ des soldats, tueront et mutileront.

Plus

La mobilisation de la honte

Comment le Canada, les ONG et Diana ont convaincu le monde d'interdire les mines antipersonnel



André Pratte

Officier dans l'armée du Vietnam du Sud, Vu Phi Hung a passé 21 ans dans les champs de mines. « Il y en avait partout, sur les routes, le long des sentiers, dans les champs et les rizières, raconte-t-il aujourd'hui. Parfois, quand nous n'avions pas de démineurs avec nous, nous envoyions les prisonniers de guerre devant. La plupart des blessures pendant la guerre du Vietnam ont été causées par les mines. »

La guerre du Vietnam est terminée, et Vu Phi Hung est aujourd'hui installé dans un logement rue Lionel-Groulx, à Montréal. Mais les mines, elles, continuent leur sale besogne. Chaque année, quelques dizaines de Vietnamiens meurent ou sont grièvement blessés par ces engins installés là il y a 20 ou 30 ans. Et puis des milliers de paysans se morfondent dans la pauvreté, incapables de cultiver des terres infestées par ces engins.

La situation est encore plus grave dans des pays où les armes se sont tuées plus récemment, tels le Cambodge, l'Irak et le Mozambique. Le médecin canadien Keith Martin s'est porté volontaire à la frontière du Mozambique, en 1986, puis en 1991. « Généralement, explique-t-il, les personnes blessées par des mines nous arrivent avec les muscles des jambes déchirés. Les os sont en miettes. Parfois le membre est complètement coupé du corps, parfois il ne tient que par un bout de muscle et de peau. Des fragments de métal, de plastique et de terre ont été propulsés jusque dans le ventre, ce qui cause de graves problèmes d'infection. »

Un prix Nobel au Canada?

En 1993, le docteur Martin a été élu député réformiste à la Chambre des communes. L'an dernier, il déposait un projet de loi privé proposant une interdiction de la production de mines antipersonnel au Canada. À sa grande surprise, le gouvernement libéral a non seulement appuyé le principe du projet de loi, mais s'est lancé dans une campagne internationale qui aboutira, en décembre prochain, à la signature par une centaine de pays d'un traité mondial sur l'interdiction des mines antipersonnel. « C'est une grande réussite canadienne », affirme M. Martin, faisant fi pour l'occasion de toute partisanerie.

Une grande réussite canadienne? Ne sommes-nous pas un peu chauvins en s'attribuant le mérite d'un traité qui, cela ne fait aucun doute, sauvera des milliers de vies humaines?

Non. Cette fois-ci, notre fierté est bien placée. Qu'il suffise de dire que le sénateur américain Patrick Leahy, champion de cette cause au Congrès, a soumis la candidature du ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy pour l'obtention du prix Nobel de la paix.

« M. Axworthy a vraiment fait preuve de courage politique », affirme le docteur Philippe Chabas, co-directeur de Handicap International, une organisation franco-belge oeuvrant auprès des victimes des mines.

L'utilisation des mines antipersonnel (mais pas leur production ou leur commerce) est régie — mais pas interdite — par un accord international signé en 1980. Les négociations visant à renforcer



Officier dans l'armée sud-vietnamienne, Vu Phi Lung a vécu parmi les mines 21 ans durant: « Il y en avait partout, partout! » M. Phi Lung, qui vit à Montréal depuis six ans, regarde ici un de ses seuls souvenirs de la guerre, une photographie de lui, en uniforme, datée de 1968.

PHOTO REMI LEMAY, La Presse

Un traité efficace?

À l'opposé de bien d'autres documents concoctés par les diplomates, le traité sur l'interdiction des mines antipersonnel qui sera signé en décembre à Ottawa est limpide. Il suffit de lire les deux premiers articles :

Article 1

Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :

- employer de mines antipersonnel ;
- mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, de mines antipersonnel ;
- assister, encourager ou inciter, de quelque manière, quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention.

Article 2

Chaque État partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel, ou à veiller à leur destruction, conformément aux dispositions de la présente Convention.

Mais qu'est-ce qui nous dit que ce traité sera respecté? Les pays signataires ne s'empresseront-ils pas de le ranger au fond d'un tiroir dès qu'ils seront mêlés à un conflit armé?

Le traité comme tel n'a pas beaucoup de dents. Les pays signataires s'engagent à rendre illégales, par des lois internes, la production et l'exportation

de mines. Pour sa part, le Canada s'est déjà imposé un moratoire sur la production et la vente de mines. Une seule entreprise, filiale de SNC, manufacturait de telles mines. Elle a cessé de le faire en 1992, « pour des raisons commerciales », explique la porte-parole de SNC, Suzanne Lalonde.

Les signataires s'engagent à détruire leurs stocks de mines d'ici quatre ans. Les Forces armées canadiennes détruiront leurs dernières 30 000 mines antipersonnel au cours de l'automne.

Un État signataire pourra se plaindre d'une violation du traité par un autre État, celui-ci s'exposant à la visite d'une mission d'experts. Et alors? Alors, soutient le docteur Philippe Chabas, co-directeur d'Handicap International, une organisation franco-belge, les guerres comptent de nos jours un important volet relations publiques: « Prenons l'exemple des armes chimiques. S'il n'y avait pas eu tout ce bruit autour des armes chimiques, Saddam Hussein les aurait sans doute utilisées. Le rôle de l'opinion publique est devenu fondamental dans la façon de mener les conflits, et ça vaut aussi pour les groupes de guérilla, qui ont besoin d'une légitimité politique. »

M. Steve Goose, de l'organisation internationale Human Rights Watch, note que la stigmatisation des mines antipersonnel a déjà eu un effet: « À toutes fins pratiques, il existe depuis trois ans un moratoire mondial sur les exportations de ces armes. »

Certes, plusieurs pays producteurs ne signeront pas l'accord. Mais M. Goose souligne que parmi la centaine de signataires « on retrouve la plupart des pays qui ont employé ou produit ces mines. » C'est le cas de l'Italie — considéré par Human Rights Watch comme « l'exportateur le plus agressif du monde ». C'est le cas aussi de la Suède, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et de l'Afrique du Sud. Bref, une chose est sûre: il y aura désormais beaucoup moins de mines sur le marché.

cet accord ayant échoué au printemps 1996, une cinquantaine de pays favorables à leur interdiction pure et simple se sont réunis à Ottawa l'automne dernier pour faire le point.

C'est alors que le Canada, et M.

Axworthy en particulier, sentant que l'opinion mondiale était désormais extraordinairement sympathique à cette cause, a pris le risque d'inviter la communauté internationale à négocier un traité d'interdiction totale qui serait signé un an

plus tard, en décembre 1997, à Ottawa. D'où l'expression « processus d'Ottawa ».

« C'était très radical, du point de vue diplomatique, explique un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères. Plusieurs de nos

alliés étaient très mécontents, tandis que d'autres — les États-Unis principalement — ne nous ont tout simplement pas pris sérieusement. »

Mais l'idée a gagné du terrain. Bien plus, en fait, que le Canada ne l'espérait. « Il est arrivé que la princesse Diana adopte cette cause », a résumé un fonctionnaire américain. Il est arrivé aussi que les campagnes acharnées de plusieurs organisations non-gouvernementales (ONG) ont touché le public. Que l'Afrique du Sud, désireuse de se faire une beauté sur la scène mondiale, s'est rangée du côté du Canada. Puis les Français ont élu un gouvernement socialiste. Et tout à coup, à Oslo ce mois-ci, les États partisans de l'interdiction se sont retrouvés majoritaires!

« Nous avons pu mobiliser la honte », affirme le fonctionnaire canadien. Désormais, et c'était le but de l'exercice, les pays non-signataires seront étiquetés comme favorables aux mines antipersonnel, favorables aux faucheuses d'enfants.

La honte de Clinton

Les États-Unis, qui jusqu'ici s'étaient tenus à l'écart, sourire en coin, se sont soudainement montrés intéressés à signer le nouveau traité. Mais ils posaient leurs conditions. Par exemple, une exception pour la Corée, où des milliers de mines séparent l'armée nord-coréenne des soldats américains. « En tant que commandant en chef, je n'enverrai pas nos soldats défendre la liberté sans faire tout ce qu'il est possible de faire pour les protéger », a soutenu le président Clinton.

Le Canada et ses alliés n'ont pas cédé. « Nous tentons de stigmatiser une arme, a expliqué le porte-parole canadien. Vous ne stigmatisiez pas une arme si vous dites: 'Cet engin est interdit partout, sauf là.' »

Les États-Unis exigeaient aussi que les mines antipersonnel déployées autour des mines antitank soient exemptées, sous le prétexte que les premières ne servent qu'à protéger les secondes. « C'est un argument plutôt ridicule », laisse tomber un expert britannique.

Les Américains ne signeront donc pas le nouveau traité. Les Russes et les Chinois non plus. Plusieurs autres pays s'abstiendront. Par exemple, le Vietnam natal de Vu Phi Hung. « De toutes façons, même s'ils signaient, les communistes ne respecteraient pas le traité », affirme l'ancien militaire. Pourquoi le Vietnam ne veut-il pas signer, lui dont tant de citoyens ont été déshérités par les mines? Peut-être parce qu'il craint toujours une invasion de son encombrant voisin chinois. Peut-être parce qu'il est devenu un important exportateur de mines. À l'ambassade du Vietnam à Ottawa, personne n'était disponible pour nous expliquer le point de vue du gouvernement. À l'ambassade du Koweït pas davantage. La honte gagnerait-elle déjà les non-signataires?

L'Inde non plus ne ratifiera pas le nouveau traité. « Nous partageons l'objectif du traité, mais nous croyons que les mines antipersonnel constituent un moyen légitime de défendre nos frontières », a expliqué un porte-parole du Haut commissariat de l'Inde au Canada.

Marcher sans crainte

Début décembre à Ottawa, une centaine de pays signeront la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ce sera un triomphe personnel pour Lloyd Axworthy. Nul doute que le gouvernement chrétien s'en pétera bruyamment les bretelles.

Et pourquoi pas? Grâce à cette entente, des milliers de gens pourront enfin marcher sans crainte. Marcher pour aller au champ, marcher pour regagner leur village. Ou marcher... juste pour le plaisir de marcher.

« Je ne comprends pas comment le corps humain peut tolérer tant de souffrance! »

L'émouvant témoignage d'un chirurgien canadien

Je n'avais jamais rien vu de tel! confie le docteur Andrew Piers. Je ne comprends pas comment le corps humain peut tolérer tant de souffrance. Des gens sont arrivés, les deux jambes mutilées, les os sortant douze pouces sous les genoux. Parfois, ils étaient dans cet état depuis quatre ou cinq jours!

Le docteur Piers, qui pratique à

Vancouver, a passé trois mois dans un hôpital du Comité international de la Croix-Rouge au Kenya, à la frontière du Soudan. Là, il a traité plusieurs victimes de mines antipersonnel.

Le médecin a beau nous parler d'une cabine téléphonique sur l'île de Vancouver, on sent l'émotion dans sa voix: « Quand j'étais là-bas, c'était un travail, vous savez. Mais aujourd'hui, quand je raconte ce que j'ai vu... »

Selon le docteur Piers, la moitié des victimes meurent dans les minutes suivant l'explosion. Parmi les survivants, plusieurs restent étendus sur les lieux de la tragédie, gémissant pendant des heures. « Ils sont finalement transportés par camion, sur des routes cahoteuses, sans aucun traitement ou anesthésie, rapporte-t-il. Ils nous arrivent souffrant de graves infections. Et ils ont perdu une quantité de sang

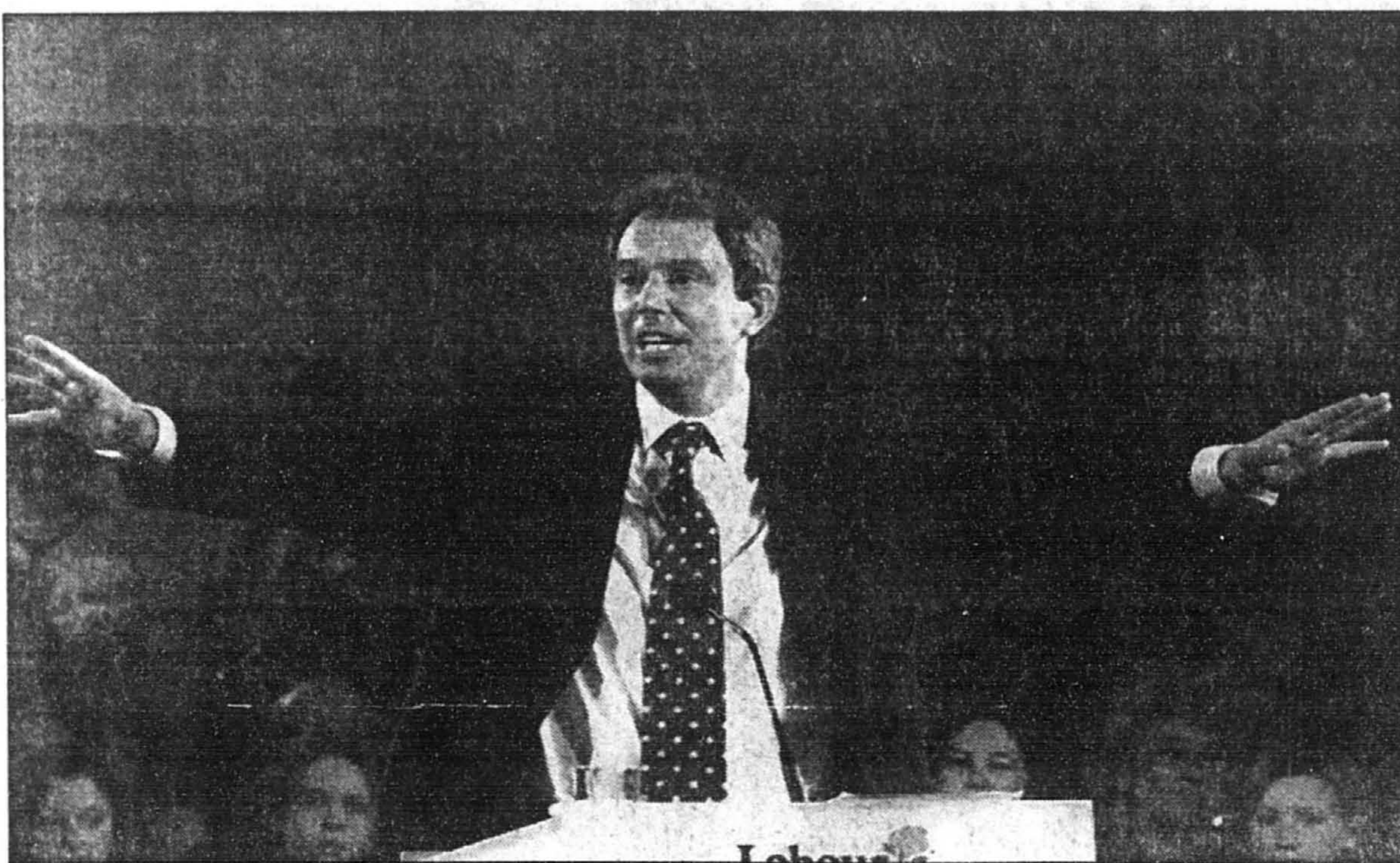
considérable. » Or le sang, en Afrique, est une denrée rare. « La résistance du corps humain est absolument renversante! » répète le chirurgien.

Complètement dépassés

Andrew Piers mentionne un problème dont on entend rarement parler: « Les médecins qui soignent ces gens ont peu d'expérience dans le traitement de telles blessures.

Vous ne voyez jamais ça en pratique civile. Au début, quand une victime arrive, vous êtes complètement dépassé! Et je suis certain que vous ne pouvez pas soigner ces gens aussi bien qu'il le faudrait. »

Chose certaine, le docteur Piers a fait de son mieux. Et il continuera de le faire, puisqu'il prévoit retourner dans un hôpital de la Croix-Rouge d'ici quelques mois.



Quatre mois après son élection, les référendums d'Écosse et du pays de Galles ont sanctionné la stratégie face au nationalisme de Tony Blair, photographié fin avril.

Référendum au pays de Galles

Les Gallois ont décidé le 18 septembre, par référendum, qu'ils voulaient se doter d'une Assemblée autonome tout en continuant à faire partie du Royaume-Uni.



20 % de la population parle le gallois. Les Britanniques et les Gallois ont un statut égal au pays de Galles.

Ce qui change

Une Assemblée de 60 membres siégeant à Cardiff aura le pouvoir de gérer les fonds publics alloués par le gouvernement pour la santé, l'éducation, les transports et les arts, soit l'équivalent de 15,7 milliards \$. A la différence du futur Parlement d'Édimbourg, elle n'aurait pas le pouvoir de lever des impôts ou de légiférer.

Ce qui ne change pas

Le pays de Galles continuera à élire 40 des 659 législateurs à la Chambre des communes, à Londres.

L'Angleterre, l'Écosse, le pays de Galles et l'Irlande du Nord forment le Royaume-Uni.

La Presse / AP-(PC)

Le pari de la décentralisation

Tony Blair pourra-t-il contrôler la dynamique indépendantiste?



Jooneed Khan

Les récents référendums sur la décentralisation en Écosse et au pays de Galles ont été un triomphe pour Tony Blair dans la mesure où ils ont appuyé sa volonté de prendre au sérieux le nationalisme de ces deux peuples vaincus par les Anglais et intégrés depuis des siècles au Royaume-Uni.

Volonté radine cependant puisque la folle course du souriant chef du *New Labour* pour donner l'impression de défaire en coup de vent l'échafaudage de 18 années de Thatcherisme cède sans céder grand-chose : un Parlement de 129 élus aux Écossais, avec pouvoir de jouer dans une marge de 3 % sur le taux d'imposition du reste du royaume, et une Assemblée de 60 sièges aux Gallois, sans même la très symbolique prérogative fiscale des Écossais.

Alliant en un seul geste « démocratie de base » et « pelletage », deux nécessités croissantes des sociétés post-industrielles en proie, depuis la fin de la Guerre froide, à l'émasculature de l'État et du politique aux mains du néo-libéralisme

économique, Blair a pu dire, avec sérieux, après le scrutin du 18 septembre au pays de Galles : « Il s'agit ni plus ni moins de transférer vers des corps directement élus par le peuple des pouvoirs qui sont présentement exercés d'une façon tout à fait bureaucratique depuis Whitehall et Westminster par le biais de secrétaires d'État pour l'Écosse et le pays de Galles ».

Accusé par les conservateurs, Mme Thatcher en tête, de mettre en péril l'union du royaume, Blair ne courait en fait aucun danger d'être « lâché » par les Écossais et les Gallois : les premiers ont participé à 60 % (70 %, dit le mouvement *Free Scotland*, car les listes électorales étaient vieilles de 11 mois), et voté à 74 % pour un Parlement et 64 % pour qu'il ait des pouvoirs fiscaux, même limités ; et si les seconds n'ont participé qu'à 51 % et voté OUI à une majorité de seulement 0,6 % (6721 voix sur un total de 1 112 117 suffrages exprimés), c'est parce que leur Assemblée aura encore moins de pouvoirs que celle des Écossais.

Et l'Irlande

Autre calcul du jeune premier ministre travailliste, devenu le chouchou des médias de droite liés à la City qui claironnent ce couronnement des 120 premiers jours de la « Révolution Blair » : la décentralisation en Écosse et au pays de Galles peut s'avérer un banc d'essai pour l'épineux problème de l'Irlande du Nord, dont la majorité protestante (60 %) commence à brandir le slogan du « Ulster Nation » et à articuler une demande d'indépendance comme troisième voie entre l'union au sein du royaume et l'unification de l'Irlande.

Libéré, grâce à sa majorité de 178 sièges aux Communes, de l'emprise qu'exerçait la poignée de députés unionistes d'Ulster sur son prédécesseur tory John Major, Blair a lancé en trombe un processus de négociations à Belfast entre loyalistes protestants et républicains irlandais. Mais, ménageant l'avenir, il a promis pour l'Irlande du Nord un référendum sur la décentralisation en 1998, pour mieux garder l'Ulster dans le giron britannique, pas pour lâcher la province découpée de l'Irlande en 1921.

De plus, ayant renoué avec l'Europe le dialogue interrompu par un John Major devenu l'otage des « eurosceptiques », Blair ne pourra négocier avantageusement avec Bruxelles qu'en s'appuyant sur les « légitimités locales » issues de la décentralisation, car la dynamique néo-libérale au niveau européen et mondial ne fera qu'accroître le « déficit démocratique » qui afflige déjà l'État britannique, compte tenu du seul ordre du jour de la monnaie unique, par exemple.

À ce sujet, il pourra même exploiter à son profit la montée du chauvinisme anglais, qui a pris le relais des eurosceptiques de service. En effet, une dizaine de mouvements du type *Free Britain* sont à l'oeuvre, et l'un d'eux a réagi aux référendums en plaçant une annonce dans un journal invitant les Anglais « qui n'ont pas été consultés sur l'autonomie pour l'Écosse et le pays de Galles » à appuyer une réduction du nombre de députés écossais et gallois à Westminster « où ils vont continuer à jouer un grand rôle dans les affaires anglaises ».

Un autre, qui fait campagne sur le Web, décele même une grave menace dans le fait que l'Union eu-

ropéenne ait choisi l'anglais comme langue de préférence : « la langue de Shakespeare est menacée d'espérantisme, affirme-t-il, et l'on va devoir écrire, par exemple, *publik akseptanse* au lieu de *public acceptance* ! »

Blair a déjà cédé du terrain sur la question puisqu'il a promis durant l'été d'instituer une commission électorale pour étudier la modification éventuelle de la représentation galloise et écossaise au Parlement de Westminster, en particulier celle de l'Écosse qui y est sur-représentée par rapport à son poids démographique réel au sein de la population du royaume.

Un antidote

Mais si, pour Blair, comme pour *The Economist*, grand pourfendeur du *Big Government*, la décentralisation est l'antidote à la sécession et à l'indépendance, et se présente même comme « le salut » de tous les pays européens menacés par des séparatismes, depuis le Pays basque jusqu'à l'Abkhazie, pour bien des Écossais et des Gallois les récents référendums ne sont qu'un pas de plus sur la voie de l'indépendance pure et simple.

Prenant exemple sur l'Europe, Blair y voit en effet l'une des applications du principe de subsidiarité, voulant que les pouvoirs au plus haut niveau aient intérêt à laisser aux pouvoirs locaux les affaires qui sont mieux gérées à ce niveau. Mais moins d'une semaine après leur référendum du 11 septembre, des durs du nationalisme écossais en réclamaient déjà un autre, sur l'avenir de la monarchie cette fois.

Sauvant les résultats du référendum, le Parti national écossais, qui prône l'indépendance, félicite les Écossais d'avoir « vaincu la peur

propagée par le camp du NON » afin de « prendre en mains leur propre avenir ». Le premier Parlement écossais en 290 ans, qui sera élu à la proportionnelle en 1999, gèrera les affaires intérieures sous le contrôle de Westminster, dit-il, « mais il recherchera sans cesse de nouveaux pouvoirs et un jour, bientôt, le peuple écossais atteindra la confiance et la maturité pour accéder à la pleine indépendance de l'Écosse ».

Ce n'est pas le scénario de Blair, mais c'est lui qui a déclenché la dynamique. Avec 5,1 millions d'habitants et 80 000 kilomètres carrés de territoire riche en hydrocarbures, en charbon, en eau et en forêts, l'Écosse abrite les descendants des redoutables Pictes contre lesquels les Romains érigèrent le mur d'Hadrien. Les 2,8 millions de Gallois, soumis aux Anglais depuis la création du titre de prince de Galles par le roi d'Angleterre en 1301, ont moins de ressources sur leurs 21 000 kilomètres carrés, mais leur Assemblée va elle aussi, à coup sûr, revendiquer plus de pouvoirs.

La mort subite de Diana, ex-princesse de Galles par alliance, a poussé au début du mois l'Angleterre au bord d'une révolution républicaine, a écrit la presse de gauche ; les référendums qui ont suivi ont montré qu'Écossais et Gallois ont conservé leurs priorités en dépit de l'hystérie collective de ses funérailles. Il n'est pas sûr que la promesse de Blair de démocratiser la Chambre des Lords, ni même la réforme de la monarchie que lui soufflent plusieurs secteurs, freine durablement la poussée souverainiste d'Édimbourg et de Cardiff ; même la petite île de Wight a désormais son mouvement indépendantiste.

Manning, comme Diefenbaker?

L'histoire se répète-t-elle ? Après avoir refusé de reconnaître au Québec un statut de « société distincte » qui, en pratique, ne lui aurait conféré aucun nouveau pouvoir, voici que l'Ouest canadien est on ne peut plus froid à admettre le « caractère unique » du Québec dans un texte constitutionnel.



Pierre Vennat

Même Jean Chrétien hésite à enchaîner une telle notion dans la Constitution, comme on a pu le voir cette semaine en prenant connaissance du discours du Trône. Or, il y a 40 ans cet automne, c'est un tout nouveau premier ministre élu, John Diefenbaker, qui faisait son entrée au Parlement en tant que chef du gouvernement.

Marcel Gingras était correspondant parlementaire de *La Presse* à Ottawa durant les années 50 et 60, à l'époque des Jean-Marc Poliquin, Gérard Morin, Clément Brown, Amédée Gaudreault et Jean Charpentier, entre autres. L'ancien rédacteur en chef du *Droit*, qui a suivi toutes les tractations politiques de cette époque, écrit que « cet hom-

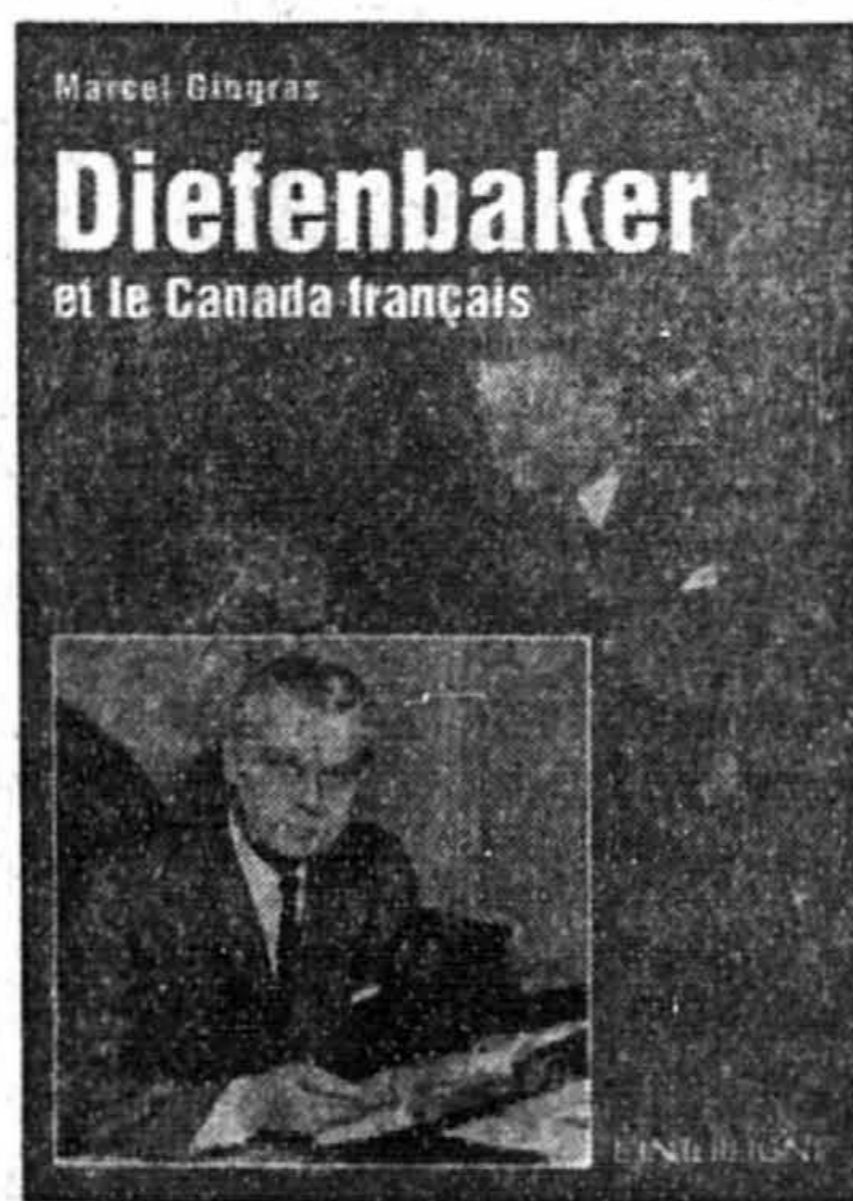
me (Diefenbaker), à l'instar de nombre de nos compatriotes de langue anglaise, n'a jamais pu comprendre le Canada français dont le coeur, soit le Québec, lui avait pourtant fait confiance le 31 mars 1958, en lui donnant 50 députés. »

Dans un ouvrage intitulé *Diefenbaker et le Canada français*, qu'il vient de lancer aux éditions L'Interligne, une maison franco-ontarienne, Marcel Gingras n'a pu s'empêcher de faire une comparaison avec la situation actuelle : « Comme Preston Manning 30 ans plus tard, l'ancien chef conservateur voulait faire de tous les citoyens des Canadiens identiques, sans trait d'union indiquant leur origine ethnique. »

Or, à la lecture de cet ouvrage, compte tenu de la fragmentation des partis politiques au pays, l'hypothèse qu'un jour Preston Manning puisse devenir, sans l'appui du Québec, premier ministre du Canada n'est pas si farfelue.

L'avenir du Reform

Jusqu'aux élections de 1993, son parti n'existait que sur papier. Aujourd'hui, il forme l'opposition officielle. Or, lors des élections de juin 1997, John Diefenbaker avait réussi à prendre le pouvoir (bien qu'étant minoritaire aux Commu-



nes) sans l'appui des Québécois (Joe Clark devait réaliser le même exploit en 1979), donnant ainsi raison à un « vieux bleu » de l'Ouest, Gordon Churchill, qui avait démontré, chiffres en main, qu'il était possible d'obtenir une pluralité (mais non nécessairement une majorité) électorale sans le Québec.

Bien sûr, alléguera-t-on, contre toute attente, « la belle province » avait donné 50 députés à Diefenbaker en 1958. Mais, comme l'explique dans sa préface l'ancien rédacteur en chef de *La Presse* puis du *Nouveau Journal*, Jean-Louis Gagnon, qui, lui aussi, a bien connu cette époque, « on pouvait croire revenu le temps de Macdonald et de Cartier, des lendemains qui chantent, quand les Canadiens français étaient à tu et à toi avec le

Pouvoir ! Mais c'était un cadeau empoisonné : que faire de 50 députés et de leurs clients, sans utilité connue, quand il aurait pu être vraiment lui-même avec 158 tories anglophones face à 107 libéraux, dont 65 Québécois à utiliser comme têtes de Turc ? »

L'omniprésence libérale

Diefenbaker avait en effet fait élire 208 députés sur un total de 265, décrochant ainsi 78,5 % du total des sièges aux Communes, ce qui est plus, toutes proportions gardées, que Brian Mulroney 26 ans plus tard. Ce dernier a bien fait élire 211 députés en septembre 1984, mais sur un total de 282, ce qui ne lui donnait que 74,8 % des sièges à la Chambre.

Selon Jean-Louis Gagnon, Diefenbaker était devenu premier ministre pour la seule raison que le corps électoral entendait mettre fin à l'omniprésence du Parti libéral dans les deux Chambres et dans la fonction publique. Or, rien ne dit que le même sort ne menace pas les libéraux de Jean Chrétien, dont plusieurs députés sont réélus depuis l'ère de Pierre Trudeau.

La thèse de Marcel Gingras, c'est que Diefenbaker, « à l'instar de nombre de nos compatriotes de langue anglaise, n'a jamais pu comprendre le Canada français (...). »

Diefenbaker, soutient Gingras, se méfiait du Québec, tout en souhaitant l'appui de son premier ministre, Maurice Duplessis, chef de l'Union nationale.

« Toutes les « faiblesses » dont ses adversaires chargeaient l'Union nationale — pas toujours à tort — lui étaient connues : népotisme, chantage, achat de consciences, trafic d'influence, abus de pouvoir

contre les libertés civiques, etc. Il feignait d'ignorer que semblables crimes existaient ailleurs qu'au Québec, bien que plus discrètement. »

Malgré son intelligence remarquable et les succès politiques de son vieil âge — il avait 61 ans lors de son élection à la tête du Parti conservateur, en 1956 —, Diefenbaker fut toujours un homme tourmenté, inquiet de ne pas porter un nom anglais et inquiet de ne pas être accepté comme britannique par les Canadiens de langue anglaise.

« Malgré des protestations d'amitié et de sympathie envers le Canada français, particulièrement envers le Québec, Diefenbaker n'a jamais été en communion d'esprit avec le Québec où même les conservateurs ne le comprenaient pas. Lui qui disait aimer passionnément le Canada ne semblait pas se rendre compte que ce qui distinguait le mieux le Canada de son voisin du sud et ce qui pouvait en sauvegarder l'indépendance, c'était le fait français. »

Certes, comme le rappelle Marcel Gingras, il fut l'homme de l'égalité. « On s'en féliciterait si cela l'avait amené à comprendre que le Canada sans le Québec perd du coup son passé et son avenir, c'est-à-dire sa raison d'être », dit Jean-Louis Gagnon.

Même si l'on ne peut établir de parallèle parfait entre Preston Manning et John Diefenbaker, près de 20 ans après la mort de celui-ci, on a l'impression qu'avec la montée de Preston Manning et le peu d'enthousiasme des premiers ministres de l'Ouest à reconnaître la spécificité du Québec, l'histoire risque de se répéter !

Plus

TURQUIE



PHOTOS FRANCK PETIT, collaboration spéciale

Chaque samedi, depuis deux ans, les mères de «disparus» organisent un sit-in silencieux avec leurs familles, place Galatasaray, à Istanbul.

Les mères Courage de Galatasaray

FRANCK PETIT
collaboration spéciale, ISTANBUL

«**P**ourquoi tuez-vous nos enfants ?» Depuis la «disparition» de son fils Düzgün il y a un an et demi, Elif Tekin interpelle sans relâche les autorités turques.

Düzgün, né à Tunceli, une ville kurde du sud-est de la Turquie, était monté travailler à Istanbul. Les derniers temps, chaque matin, une voiture de police banalisée le prenait en filature. «Le 21 octobre 1995, se souvient sa mère, il a téléphoné pour la dernière fois à Tunceli. Un matin, il est sorti de chez sa tante à 7 h 30. Le soir il n'est pas rentré.» Depuis, sans quitter ce regard lourd d'avoir dévisagé trop de cadavres anonymes dans les morgues, triste et digne, Elif Tekin manifeste chaque samedi à Istanbul. Devant le lycée français de Galatasaray.

Le portrait noir et blanc de son Düzgün serré contre son sein, elle porte un foulard traditionnel kurde. Comme beaucoup parmi la centaine d'autres femmes au milieu desquelles elle a pris place. Toutes frappées de la même douleur. «Les mères du samedi», comme on les nomme ici, écrasées par la chaleur de l'été, oeillets rouges à la main, imposent par leur silence. Un silence d'une demi-heure. Intrigant pour les nombreux touristes venus lécher les vitrines d'Istiklal Cadesi, la grande rue commerçante à la mode. Accusateur pour les cordons de policiers qui encerclent la place. À l'image des «folles de la place de Mai», à Buenos Aires en Argentine, elles demandent aux autorités de leur rendre leur enfants, leurs frères et soeurs, leurs maris.

«La disparition d'un enfant est la chose la plus terrible qui puisse arriver à une mère, car il lui reste toujours l'espoir de le retrouver. Son deuil n'en finit jamais. C'est une stratégie de la peur très efficace», assure Mercan Polat.

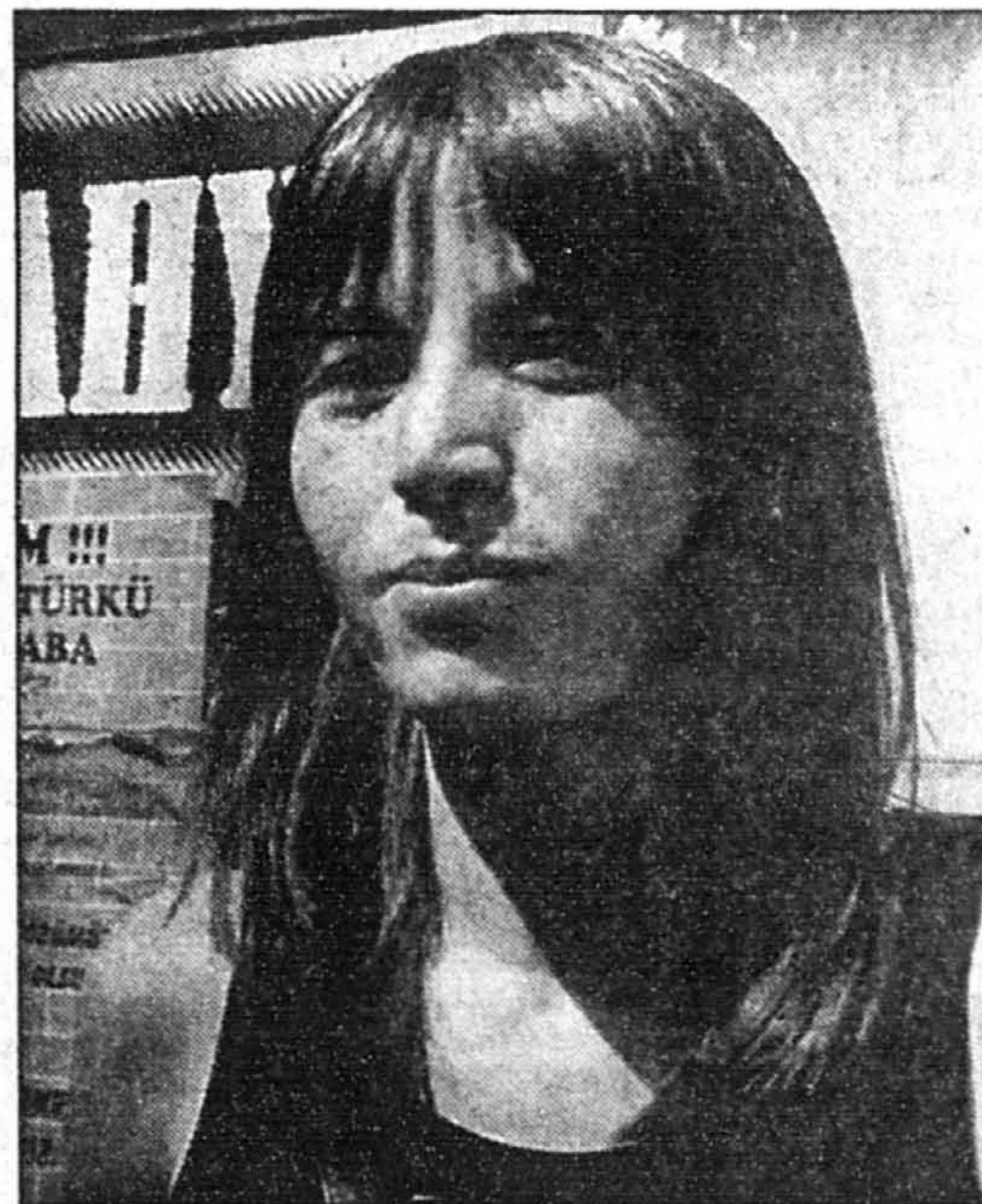
À 28 ans, petit bout de charme aux cheveux longs de jais, elle exerce son métier d'avocate depuis quatre années. Dont trois passées à batailler devant les tribunaux, «pour créer un espace de légitimité autour des "disparitions"». En vain, puisqu'aucun responsable n'a été mis en cause. «Aujourd'hui, dit-elle, le plus important est d'être présent ici, pour soutenir les familles.»

Arrêtée six ou sept fois

Leur tragédie continue de réveiller l'avocate la nuit. «J'ai été arrêtée six ou sept fois, raconte-t-elle. Les policiers m'insultaient et me menaçaient pendant les garde-à-vue. Quand mon téléphone sonnait, c'était encore pour des injures. Mon appartement a été incendié, j'étais suivie, écoutée. Le soir en rentrant chez moi, il m'arrivait de trouver la télévision allumée, mes affaires éparpillées ostensiblement. Mais tout cela était devenu normal pour moi. Le plus dur, c'était bien



Elif Tekin: «Mon seul réconfort, je le tire de cette photo, pas des autorités.»



Mercan Polat, avocate des disparus: «J'ai été arrêtée six ou sept fois.»



Des familles de disparus, plongées dans le silence.

d'affronter les histoires des familles. Il n'y en a pas une qui ne m'ait touchée personnellement. À chaque fois que je voyais leur peine, c'était une crise de larmes, puis des cauchemars qui me tourmentent encore.»

La mère de Hüseyin Mursümbül, «disparu» durant la semaine qui a suivi le coup d'État militaire du 12 septembre 1980, témoigne des tout premiers cas signalés.

«C'était durant la semaine qui a suivi le putsch, relate-t-elle. Mon fils avait dix-huit ans. Les militaires sont entrés dans notre maison à Bingöl (sud-est). Ils ont pris Hüseyin, en disant qu'il serait de retour dans cinq minutes. Il n'est pas rentré depuis.»

Les «exécutions extra-judiciaires» — oeuvres de la «contre-guerrilla» infiltrée dans les forces de l'ordre — ensanglantent déjà les dix provinces kurdes du sud-est. Après 1984, date de la déclaration du conflit armé entre les rebelles du PKK (le parti interdit des «Travailleurs du Kurdistan») et l'État turc, ces assassinats se multiplient.

Tandis qu'ils se rarefient au début des années 1990, de nombreuses «disparitions» sont alors signalées. Toutes surviennent après une interpellation plus ou moins réglementaire. Amnesty International en compte jusqu'à cinquante en 1994. Cent trente-cinq personnes ayant à coup sûr «disparu» entre

les mains des forces de l'ordre depuis 1993 selon cette organisation.

Sur le terrain, l'Association des droits de l'homme de Turquie en recense 500 depuis 1980, dont quatre sur cinq dans le sud-est. Cinq «disparus» sur six seraient d'origine kurde, ou membres d'une minorité. Et aujourd'hui, ces «disparitions», qui déciment également les groupes d'extrême-gauche, ont gagné les grandes métropoles. Suivant ainsi le flot des réfugiés kurdes chassés par la guerre.

«Nous voulons nos fils!»

Mars 1993. Hasan Ocak, 30 ans, militant d'extrême-gauche, joue un rôle actif dans les manifestations qui soulèvent le quartier populaire de Çazi, à Istanbul. La police tire

sur la foule, tuant dix-sept personnes.

Quelques jours plus tard, Hasan Ocak est arrêté en pleine rue devant plusieurs témoins. D'autres témoignages confirmeront qu'il a été détenu par la section antiterroriste de la police d'Istanbul. La police nie. Mais sa «disparition» trouvera un écho exceptionnel en Turquie et jusqu'en Europe. Le mouvement des «mères du samedi» est lancé. Il ne s'arrêtera plus.

Le 10 avril 1995, sa famille et des proches d'autres «disparus» organisent une première manifestation, qui rassemble 400 personnes à Istanbul. «Nous voulons nos fils!» scande une petite femme en noir le lendemain dans la salle d'audience de la Cour de sûreté de l'État d'Ankara. Il s'agit d'Emine Ocak, la mère de Hasan.

À ses côtés, Gülsen Gülnay, épouse d'un autre Hasan, disparu le 20 juillet 1992. Les deux femmes passent douze jours en prison. Le 14 mai suivant, jour de la fête des mères en Turquie, Emine Ocak est au centre du meeting tenu sur la place de Taksim (Istanbul) par «l'Appel des femmes», le mouvement nouvellement créé. Une pétition, qui appelle les autorités à mettre fin aux «disparitions», recueille 10 000 signatures.

Tous les jours durant cette période, la photo d'Hasan Ocak passe à la télévision, dans les journaux. Alerté par une connaissance, Hüseyin Ocak, frère de Hasan, reconnaît son cadavre sur une photo de l'Institut de médecine légale d'Istanbul.

Autour du cou, des traces de strangulation. À la tête, des marques de coups et de brûlures. Des entailles au visage. Le corps a été trouvé cinq jours après sa «disparition» par un paysan, dans le village de Buzhane, près d'Istanbul. Il a été enterré anonymement deux semaines plus tard, alors que la morgue l'avait pourtant identifié par ses empreintes digitales. «Dans tous les autres cas, précise Mercan Polat, les familles n'ont tout simplement aucune nouvelle.» Ainsi, sur la place de Galatasaray, la famille Karakoç est considérée comme «privilegiée», puisque l'on a retrouvé le corps de leur fils Ridvan en mars 1995.

«Dans le camion-poubelle...»

La banderole — accrochée aux grilles du lycée français — flotte au-dessus des têtes de ces «folles d'Istanbul». Elle annonce une exposition de peinture au titre inspiré: «L'amour des êtres humains». À quoi peuvent-elles croire d'autres, ces mères, pour venir raviver ainsi leur douleur chaque samedi? Pas aux pouvoirs publics en tout cas. «Ismail Sahin, c'était mon fils (la mère désigne son portrait). Il était employé de la ville d'Istanbul depuis neuf ans lorsqu'il a «disparu» en sortant les poubelles de l'Université de Beyoğlu, le 18 janvier 1996. Il avait une femme et deux enfants. À la municipalité, on nous a dit qu'il était peut-être tombé dans le camion-poubelle... C'est tout.»

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



PANAMA

Fin d'une époque

Le Commandement sud de l'armée américaine, responsable des opérations militaires des États-Unis en Amérique latine et dans les Caraïbes, a quitté hier son quartier général de Panama pour rejoindre son nouveau siège à Miami. Le départ du Commandement sud se fait dans le cadre des accords signés en 1977 entre les présidents américain Jimmy Carter et panaméen Omar Torrijos stipulant que les États-Unis devront avoir quitté les installations du canal au 31 décembre 1999. Dans les années 70 et 80 le commandement sud fut le maître d'oeuvre de la lutte « anti-insurrectionnelle » en Amérique Centrale.

d'après AFP

TURQUIE

Chasse aux Kurdes

Quarante-quatre maquisards du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatistes kurdes de Turquie) ont été tués depuis le début, mardi, d'une nouvelle opération militaire d'Ankara contre le PKK dans le nord de l'Irak, a rapporté hier l'agence Anadolu. Cinq autres rebelles du PKK se sont rendus aux forces turques dans les régions de Zap et de Metina.

d'après AFP

BOSNIE

Criminels de guerre

Le procureur du Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, Louise Arbou, a jugé hier « scandaleux » que ceux qui ont la responsabilité d'arrêter Radovan Karadzic continuent à faillir à leurs obligations. Tout en soulignant que « la responsabilité première » dans l'arrestation de l'ancien chef serbe bosniaque revenait aux autorités gouvernementales concernées, Mme Arbou a de nouveau appelé les pays étrangers à « agir plus rapidement que par le passé » pour que les criminels de guerre présumés soient traduits en justice.

d'après AFP

ISRAËL

Coup de filet

Les forces de sécurité palestiniennes ont procédé à l'arrestation de dizaines de militants du Hamas tôt hier matin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, a-t-on appris de source officielle palestinienne. Selon ces renseignements, le nombre des arrestations est inférieur à une centaine alors que 20 militants islamistes ont été interpellés dans la seule bande de Gaza. Le chef du Hamas Abdel Aziz Rantisi a affirmé n'avoir été informé que de l'arrestation de trois membres de son mouvement.

d'après AP

AUSTRALIE

Démissions en cascade

Un troisième ministre du gouvernement australien a démissionné hier à la suite de son implication dans un scandale de dépenses frauduleuses, a annoncé le premier ministre John Howard. Le ministre des Sciences, Peter McGauran, un fermier millionnaire de l'État de Victoria (est), a admis avoir utilisé à des fins frauduleuses des primes de frais de voyage. Deux autres ministres australiens avaient démissionné mercredi, en raison de leur implication dans le même scandale. Quatre parlementaires de la coalition libérale font également face à des accusations de fraudes.

d'après AFP

THAÏLANDE

Manif anticorruption

Des milliers de Thaïlandais ont manifesté hier à Bangkok pour demander l'adoption d'une nouvelle constitution anticorruption, à la veille du vote au parlement sur une motion de censure à laquelle le gouvernement du général Chavalit Yongchaiyudh devrait toutefois survivre. Entre 3000 et 5000 personnes favorables à l'adoption d'une nouvelle constitution se sont regroupées dans un parc du centre de Bangkok, au début d'une manifestation qui devait se prolonger toute la nuit.

d'après AFP

Le GIA menace Paris et l'ONU de nouveaux massacres

d'après AFP et AP
ALGER

Menacé de scission, le Groupe islamique armé (GIA) a revendiqué les massacres de civils en Algérie et promis leur poursuite, en menaçant la France de nouveaux attentats, dans un communiqué diffusé hier à Londres mais daté de dimanche.

Le GIA, sous la signature de son « émir » (chef), Antar Zouabri, avertit aussi les Nations unies de ne pas suivre la voie de la France, sous peine d'être « frappées » à leur tour. Il dénonce l'appel à l'arrêt des combats pour le 1^{er} octobre lancé mercredi par l'aile militaire du Front islamique du Salut (FIS-dissous).

Cette trêve est en fait déjà entrée en vigueur et une partie du GIA est prête à s'y joindre, a-t-on appris de source islamiste à Alger.

La diffusion du texte du GIA intervient après une série de massacres accompagnés d'actes de barbarie qui ont fait plus d'un millier de morts cet été en Algérie, mais est antérieur à la dernière des tueries, celle de Benthalha, près d'Alger. Tiré « Repousser les ennemis de l'Islam », il figure dans le dernier numéro du bulletin clandestin *Al Ansar*, diffusé le vendredi à Londres. Le ministère français de l'Intérieur a estimé que ce communiqué, qui « a fait l'objet d'une étude approfondie des services spécialisés semble authentique ».

Le texte renouvelle ses menaces contre la France, déjà frappée par une meurtrière vague d'attentats en 1995, en promettant de prochaines « destructions et défaites ». Paris est régulièrement dénoncé dans des bulletins islamistes clandestins, comme *Al Djamaa*, en tant que « principale cible » du GIA en rais-

son du « soutien politique, économique et militaire » de Paris à la « junte » algérienne.

« Le monde doit savoir que toutes les tueries, les massacres, les incendies, les déplacements de populations, les enlèvements de femmes, sont une offrande à Dieu », indique le texte.

Le GIA « considère comme impies les tyrans (référence par laquelle il désigne le régime) et considère aussi comme tel leurs parents, leurs partisans. C'est pour cela qu'il traque les partisans des apostats dans les villes, les villages et déserts, les éradique, détruit leurs champs, capture leurs femmes et confisque leurs biens ». « Les massacres répétés et le sang qui coule » sont perpétrés dans cet esprit, écrit le communiqué.

En juin, un des chefs du GIA, se présentant comme « l'officier législateur » du mouvement, Abou el Moundhir, avait déjà justifié les tueries de civils dans un numéro d'*Al Djamaa*.

Antar Zouabri, donné pour mort à plusieurs reprises ces derniers mois par la presse d'Alger, rend aussi hommage aux anciens chefs du GIA, et notamment à Djamel Zitouni, tué en juillet 1996 par des dissidents, et considéré comme l'instigateur de « l'exportation » de la violence en France.

Le GIA adresse aussi un avertissement aux Nations Unies dirigées

par les « juifs maudits, l'Amérique et ses alliés impuissants » en leur demandant de ne pas suivre la voie de la France « faute de quoi vous serez frappés comme elle l'a été. Nous n'aurons ni merci ni pitié ».

Selon des sources islamistes, d'autre part, les 20 émirats régionaux du GIA se sont réunis hier « quelque part au sud d'Alger » pour examiner l'appel de l'AIS. La réunion était supervisée par « Abou Djamil », chef auto-proclamé du GIA et organisateur présumé des derniers massacres de civils. Connu comme un partisan du *djihad* (guerre sainte) à la fois contre le pouvoir et contre l'aile armée du FIS qu'il accuse de « déviation », il va probablement opter néanmoins pour la trêve.

La proposition d'arrêter « momentanément » les actions armées n'a pas permis de réunir une majorité nette lors de cette réunion, selon les mêmes sources. Les opposants à la trêve exigent une réunion du « Madjlis Choura », la plus haute instance de l'organisation, avant d'entériner toute décision.

Les partisans de l'alignement sur l'AIS ont décidé d'observer la trêve à compter du 1^{er} octobre avant même la tenue du Madjlis Choura. La plupart des chefs régionaux semblent prêts à opter pour la trêve, à l'exception de ceux opérant dans la région sud d'Alger. Médéa et Blida, les deux autres zones principales de guérilla pourraient décider de se joindre à la trêve de l'AIS.

Le GIA dispose d'environ 6000 hommes, dont 4000 sont susceptibles de respecter le cessez-le-feu de l'AIS. Cette dernière dispose de 2000 hommes bien encadrés et bien entraînés, présents dans l'est et l'ouest du pays, selon des experts des questions subversives.

Londres teste sa « diplomatie éthique » en Indonésie

CHRISTINE BUHAGIAR
et DENIS HIAULT
Agence France-Presse, LONDRES

La Grande-Bretagne a gelé hier deux contrats d'armes avec l'Indonésie, geste symbolique qui constitue la première illustration de la « diplomatie éthique », plus respectueuse des droits de l'homme, affichée par le gouvernement Blair.

Londres a choisi pour l'exemple un contrat limité, de 1,7 million de dollars, portant sur la fourniture de véhicules blindés et de fusils de précision.

Il ne représente qu'une fraction des ventes d'armes britanniques au régime de Jakarta, critiqué pour la brutale répression des indépendantistes du Timor oriental, annexé en 1976.

Le geste est de nature à apaiser les détracteurs du gouvernement qui avaient protesté contre la décision de Tony Blair d'entériner la décision des conservateurs de livrer 16 avions de combat Hawk et des chars Scorpion à l'Indonésie. Le touts pour un montant autrement plus important de 500 millions de dollars.

Si petit soit-il, le contrat annulé n'est pas sans risque pour le gouvernement Blair. Londres est l'un des principaux fournisseurs d'armes de l'Indonésie, l'importateur mondial d'armes. Le ministre indonésien des Affaires étrangères Ali Alatas a fait comprendre au secrétaire au Foreign Office Robin Cook, fin août, qu'il trouverait facilement de nouveaux fournisseurs si la Grande-Bretagne faisait défaut.

Blair prend aussi le risque d'indisposer une région qui est désormais le principal marché des vendeurs d'armement. L'Asie, avec en tête Taïwan et la Chine, absorbe 48 % du commerce des armes, qui a été divisé par deux en dix ans.

La Grande-Bretagne a su en tirer profit : elle a triplé depuis 1992 ses ventes d'armes en Asie, ce qui lui a notamment permis de maintenir ses exportations autour de huit milliards de \$.

Blair s'expose aussi aux critiques des syndicats et du patronat d'un secteur dont les exportations font travailler 145 000 personnes. Les conservateurs ont à ce titre immédiatement exigé hier une clarification d'une politique « contraire aux intérêts économiques du pays ».

Cook a répliqué en rappelant que les travaillistes mettaient en application leurs engagements électoraux : stopper les ventes d'armes à des pays ne respectant pas les droits de l'homme.

Les travaillistes entendent oeuvrer à l'adoption d'un code de bonne conduite européen.

Toutefois, la « diplomatie éthique » rencontre encore une bonne dose de scepticisme. L'opposition attend de voir comment Blair va se déprendre de l'épineuse affaire des deux infirmières britanniques accusées de meurtre en Arabie saoudite, un client de la Grande-Bretagne autrement plus important que l'Indonésie.

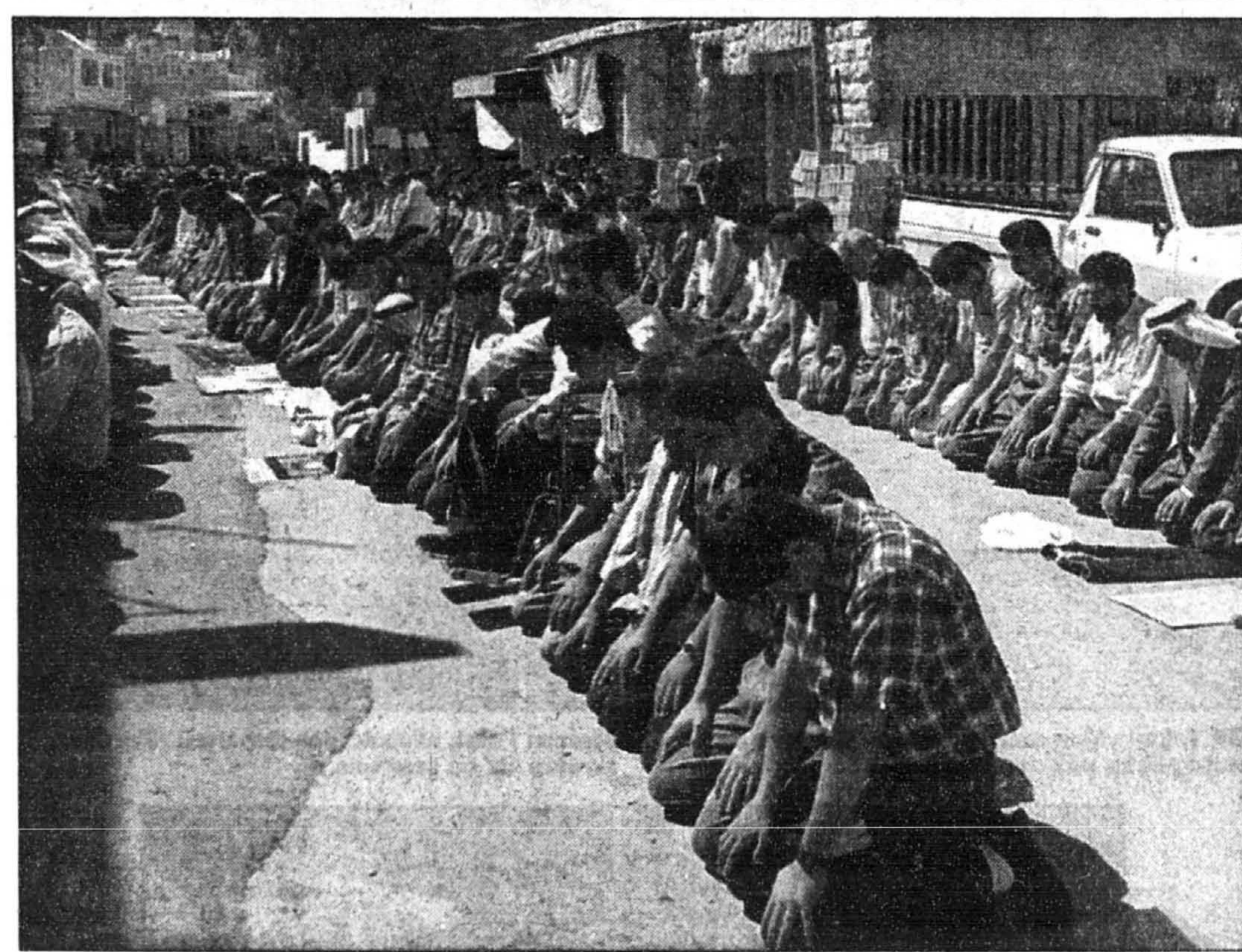


PHOTO REUTERS

Prier dans la rue à Dura

De nombreux Palestiniens ont fait leur prière du vendredi dans la rue hier en raison de la fermeture de la mosquée de Dura, près de Hébron, plus tôt cette semaine. La police palestinienne a fermé cette mosquée en alléguant que ses fidèles entretenaient des liens étroits avec le mouvement intégriste Hamas.

Le Sénat des É.-U. entame, sur fond de scandales, un débat sur la réforme du financement électoral

FRANCIS CURTA
Agence France-Presse, WASHINGTON

Le Sénat américain a entamé hier un débat sur la réforme du système de financement des campagnes électorales dans un climat politique agité par les révélations quasi-quotidiennes de scandales touchant aux deux dernières campagnes.

Dernière révélation en date, celle du quotidien *Los Angeles Times* affirmant hier que le président démocrate Bill Clinton avait téléphoné depuis la Maison-Blanche pour solliciter des fonds en 1994, un mois avant des élections législatives, en possible violation des lois américaines.

Clinton et le vice-président Al Gore font l'objet d'enquêtes préliminaires du département de la Justice pour déterminer s'ils ont ou non enfreint la loi en 1995 et 1996

lors du processus de collecte de fonds de campagne.

Au Sénat, le leader de la minorité démocrate Tom Daschle a estimé hier que « le problème principal est qu'il y a trop d'argent » dans le système électoral américain.

Comment s'étonner que le public soupçonne les hommes politiques d'être à la solde de puissants intérêts lorsque le coût moyen d'une campagne pour remporter un siège est de 4,5 millions de dollars au Sénat et de 660 000 dollars à la Chambre des représentants, a-t-il affirmé.

Pour être réélu, un sénateur doit recueillir 14 000 dollars par semaine pendant les six ans de son mandat et un représentant 6000 dollars par semaine pour les deux ans de son mandat, selon le sénateur.

Les élections législatives et présidentielle de l'an dernier ont coûté

plus d'un milliard de dollars, a affirmé pour sa part le sénateur républicain John McCain, un des co-auteurs du projet de réforme débattu au Sénat.

Une réforme doit également permettre de rééquilibrer les chances électorales de candidats rivaux face aux législateurs sortants, a affirmé McCain pour qui « les législateurs sortants recueillent presque toujours plus d'argent (pour leur campagne) que leurs challengers et, en règle générale, le candidat avec le plus d'argent l'emporte ».

Les contributions directes aux fonds de campagne de candidats aux élections fédérales, baptisées « argent dur », sont limitées depuis 1974 lorsque le Congrès a mis en place une série de réformes à la suite de l'affaire du Watergate qui a coûté la présidence à Richard Nixon.

Le projet de réforme actuel, présenté par McCain et par son collègue démocrate Russell Feingold, appelle à l'élimination de « l'argent mou », ces contributions illimitées pour promouvoir l'activité des partis mais que certains candidats mélangent illégalement à leur « argent dur ».

McCain et Feingold souhaitent également limiter le rôle de groupes de pression qui soutiennent des candidats, indirectement, en finançant des campagnes publicitaires, soit-disant indépendantes. Ils proposent aussi d'interdire aux syndicats de verser des contributions.

Pour les critiques du projet, des limites aux contributions ou aux dépenses de campagne constitueraient une atteinte à la liberté d'expression inscrite dans la constitution.

Politique

L'EXPRESS
POLITIQUE



Carney en remet

■ Bien qu'elle ait provoqué une tempête à Ottawa avec ses propos sur l'éventualité d'une séparation de la Colombie-Britannique, Pat Carney a maintenu hier qu'elle était plus près des électeurs de cette province que son chef de parti, Jean Charest. Lors d'une entrevue accordée depuis son domicile des Gulf Islands, la sénatrice conservatrice a maintenu que même si elle ne privilégiait pas cette solution, la séparation ne pouvait être exclue comme moyen de négociation lors des discussions sur la place de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération. M. Charest, qui avait mené une campagne énergique contre la souveraineté du Québec lors de la campagne référendaire de 1995, a également fait connaître de façon claire son point de vue sur la Colombie-Britannique: « Je ne crois pas que la séparation soit une solution pour quiconque ». « C'est bien, c'est son point de vue », a réagi hier Mme Carney. « Le mien est tout aussi clair. C'est-à-dire qu'il est temps que les gens de la Colombie-Britannique pensent à renégocier nos intérêts, et que lorsqu'on entend des négociations, on ne laisse rien hors de la table. Et je ne vais pas modifier ma façon de penser », a-t-elle ajouté. En dépit de la différence d'opinions qui la sépare de son chef, Mme Carney ne voit pas pourquoi elle ne pourrait demeurer au sein du caucus conservateur à Ottawa. Les propos tenus par Mme Carney sur la séparation de la Colombie-Britannique ont semé la controverse non seulement au sein du Parti conservateur, mais aussi chez les réformistes qui se sont emparés de la plupart des sièges de cette province aux Communes, le 2 juin. Néanmoins, Mme Carney a été catégorique, hier: elle ne se fait pas la championne de la séparation.

d'après PC

M3i: mise en demeure des employés

■ Le Syndicat des employés professionnels et de bureau, qui représente les techniciens en digitalisation de la compagnie M3i de Longueuil, vient de faire parvenir à la direction de l'entreprise une mise en demeure portant sur la mise à pied de presque tous les employés sans aucun avis de licenciement collectif. Le syndicat n'a été accrédité qu'au mois de juin dernier pour représenter les 70 techniciens du département de digitalisation de M3i, une société spécialisée dans les systèmes de gestion informatisés et dont Hydro-Québec est un actionnaire minoritaire. Le 18 août dernier, un avis de mise à pied a été envoyé aux employés, sans aucun avis collectif, ni préavis individuel, sous prétexte d'un manque de travail.

La Presse

Parizeau... par hasard

■ Comme par hasard, l'ancien premier ministre Jacques Parizeau se trouvera en France en même temps que son successeur, Lucien Bouchard. M. Bouchard entreprend demain matin une visite officielle d'une semaine. M. Parizeau, dont la visite officielle à Paris en 1995 avait eu beaucoup d'éclat, devrait se retrouver lui aussi dans la Ville lumière, au même moment. M. Parizeau passera un mois en France, une visite au cours de laquelle il fera la promotion de son livre en France et en Belgique, à compter du 15 octobre, a-t-on fait savoir à sa maison d'édition, VLB éditeur. Rappelons que la préface de son ouvrage avait causé une commotion politique durant la campagne électorale fédérale. Elle révélait les confidences faites par l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing à M. Parizeau, lors de sa visite de 1995. Pas question de vendanges avant sept automnes, toutefois, pour le vigneron de Colloure, ce village de Provence où M. Parizeau a sa résidence secondaire et où il doit aussi se rendre. Les vignes n'y sont pas encore plantées.

Denis Lessard

Mirabel: Chrétien dit non à la commission Tardif et à Bouchard

JULES RICHER
Presse Canadienne, OTTAWA

Le gouvernement Chrétien avait une double réponse négative à livrer, hier, au gouvernement québécois relativement au débat sur l'avenir de Mirabel.

D'abord, le fédéral ne prendra pas part à la commission Tardif sur le destin économique de l'aéroport, comme l'exigeait Québec. Puis, le premier ministre Jean Chrétien refuse d'acquiescer à une demande de rencontre de la part de son homologue Lucien Bouchard pour discuter du dossier.

M. Chrétien a expliqué à la Chambre des communes que la responsabilité de la gestion des aéroports Dorval et Mirabel n'appartient plus à Ottawa depuis belle lurette. « La décision a été prise il y a très longtemps par le gouvernement conservateur de transférer la responsabilité des aéroports de

Montréal à une commission en dehors du gouvernement », a-t-il soutenu.

Le fédéral est bien prêt à étudier les questions touchant spécifiquement le transport aérien, mais il n'a pas l'intention de se mêler de gestion d'aéroport, a indiqué M. Chrétien.

Depuis le 15 septembre, Mirabel est privé de la plupart de ses vols internationaux au profit de Dorval.

Collenette

De son côté, le ministre fédéral des Transports, David Collenette, a expliqué aux Communes que le mandat de la commission Tardif est axé sur le développement économique et non sur le transport: c'est pour cette raison qu'Ottawa n'y participera pas.

En raison des élections fédérales du printemps et de la pause parlementaire de l'été, le gouvernement Chrétien n'a pas réagi publique-

ment jusqu'à maintenant aux demandes de Québec.

Il y a deux semaines, le premier ministre Lucien Bouchard ne s'était pas gêné pour blâmer le rôle du fédéral dans le « chaos » et « l'erreur dramatique » qui ont conduit au déclin de Mirabel.

L'aménagement de cet aéroport fut une « erreur historique » qui a nui à l'économie du Québec. Et M. Bouchard exigeait donc de pouvoir en discuter face à face avec M. Chrétien.

Le Bloc

Hier, le Bloc québécois n'a pas hésité pour réagir au double refus du gouvernement libéral. Le député d'Argenteuil-Papineau, Maurice Dumas, soutient que le fédéral s'en « lave les mains ».

« C'est une attitude tout à fait inacceptable de la part d'un gouvernement qui a tout fait pour entraver le développement de Mont-

réal comme plaque tournante du transport aérien », a affirmé le député.

M. Dumas soutient que le ministre Collenette fait fausse route au sujet de la commission Tardif. « Si ce n'est pas une question de transport, nous nous demandons bien de quoi il sera question dans la commission », s'est-il demandé.

En fait, la commission, créée en avril dernier, a pour but de trouver des mesures concrètes pour revitaliser Mirabel. Elle étudiera différentes avenues pour l'aéroport, dont celles d'y établir un centre de formation pour les métiers de l'avionique, d'y créer des enclaves internationales exemptes de droits de douane ou d'en faire un centre pour l'entretien des aéronefs.

Dotée d'un budget de 1 million, elle doit tenir des audiences publiques en novembre. À l'origine, elle devait être « mixte » en raison de la participation prévue d'Ottawa.

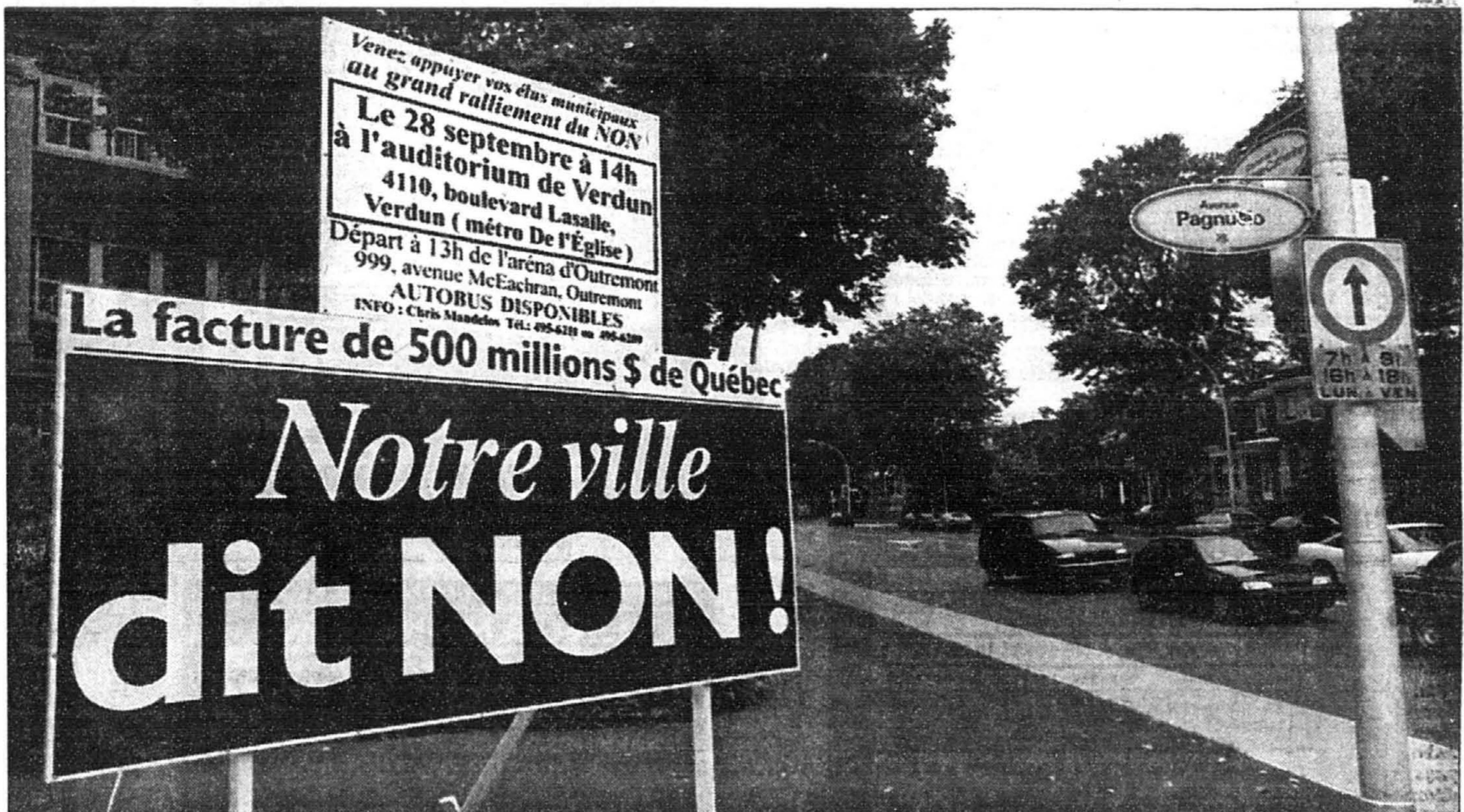


PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Outremont prêt à aller jusqu'au bout

La Ville d'Outremont semble bien décidée à lutter jusqu'au bout contre la facture de 500 millions que le gouvernement du Québec compte imposer aux municipalités de la province. À coups de grandes affiches publicitaires, comme celle-ci, bien en vue à l'angle de la rue Pagnuelo et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, elle invite ses habitants à manifester leur désaccord demain, à l'Auditorium de Verdun.

Bien des groupes sociaux se disent déçus du gouvernement de Lucien Bouchard

Le PQ tient en fin de semaine un colloque sur l'avenir de la social-démocratie dans le contexte de la mondialisation

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse QUÉBEC

Les vieux, les jeunes, les assistés sociaux et les femmes; trois ans exactement après la formation du gouvernement péquiste, bien des groupes sociaux se disent déçus du sort réservé par Québec aux personnes les plus fragiles de la société.

En fin de semaine, à Québec, le Parti québécois sera confronté à bien des doléances des groupes sociaux qui misaient sur sa sensibilité social-démocrate. Le thème du premier d'une série de colloques organisés par le PQ, *L'avenir de la social-démocratie dans le contexte de la mondialisation* « vient sûrement du fait que bien des péquistes s'interrogent sur les gestes du gouvernement », estime Françoise David, présidente de la Fédération des femmes.

Elle se dit « bien déçue du gouvernement depuis l'arrivée de M. Bouchard. On sent une soumission absolue aux règles du marché, à l'obsession du déficit zéro ». Tout n'est pas à rejeter; la nouvelle allocation familiale quintuple carrement les allocations des familles à faibles revenus, « mais les assistés sociaux restent exactement au même point », relève Mme David qui désapprouve les discours voulant qu'on incite ainsi les bénéficiaires à réintégrer le marché du tra-

vail. « Le déficit se trouve dans l'emploi », tranche-t-elle. Les premières annonces de coupes à l'aide sociale sont survenues dès le lendemain du référendum, rappelle-t-elle.

Comme Josée Belleau de l'R des Femmes, elle juge que la loi sur l'équité salariale est un progrès, mais qui ne touche qu'une faible partie des travailleuses, les syndiquées. « De plus en plus de groupes sociaux sont déçus des décisions du gouvernement », note Mme Belleau, pour qui rien n'est fait pour les plus pauvres de la société.

Diane Barbeau, députée péquiste de Vanier, un secteur ouvrier de Québec, s'insurge contre la situation. « Être social-démocrate, c'est précisément prendre les décisions difficiles qui nous permettront de préserver notre filet de sécurité sociale », lance-t-elle. Membre de bien des comités d'élus sur l'aide sociale, elle souligne que des ajustements ont été apportés dans de nombreux cas où des politiques établies dans les ministères avaient des effets pervers pour les citoyens.

Le gouvernement Bouchard a aussi irrité les aidés. « On n'a pas digéré que le ministre Rochon nous présente comme des privilégiés qui passent leur temps en Floride », lance Martine Langlois, de la Fédération de l'âge d'or. Pour justifier son programme d'assurance-médi-

caments qui a fait mal à bien des retraités, le même ministre avait parlé de la surconsommation de médicaments, relève Mme Langlois. En outre, l'élimination de crédits d'impôts destinés aux aînés, du dernier budget Landry, a rendu plus précaire la situation d'une population qu'à tort, on croit privilégiée, souligne-t-elle.

Pire que les libéraux

Pour Jean-Yves Desgagné, coordonnateur de la Coalition nationale contre la réforme de l'aide sociale — une quarantaine d'organismes à travers le Québec — les décisions du gouvernement péquiste face aux assistés sociaux sont plus odieuses encore que ce qu'avait fait le gouvernement libéral. « Sous le régime libéral, le discours était très méprisant à l'endroit des assistés sociaux, mais la gestion était plutôt sensée. Avec le PQ, le discours public est très social-démocrate, mais dans la pratique, on est dur avec les bénéficiaires », analyse M. Desgagné, adjoint de Louise Harel lorsque le PQ était dans l'opposition.

Pour M. Desgagné, on peut évaluer à 412 millions les compressions qu'ont dû encaisser les bénéficiaires de l'aide sociale depuis deux ans. Ces ponctions représentent annuellement 865 \$ de moins pour chaque ménage qui reçoit l'aide de dernier recours, souligne-t-il. « Que le PQ fasse un colloque

sur la social-démocratie est compréhensible. Ils sentent le mécontentement des groupes sociaux qui ont toujours été leurs alliés naturels », résume-t-il. Des ministres comme Louise Harel, « sont honorés dans leurs discours, mais ils restent isolés tant domine la ligne néo-libérale des Jacques Léonard, Bernard Landry et Lucien Bouchard », observe M. Desgagné.

« On est bien loin de 1976: et même de 1994 », souligne Sylvie Jochem, de l'Association pour la défense des droits sociaux, pour qui l'arrivée de Lucien Bouchard, il y a 18 mois, « marque la victoire de l'obsession du déficit zéro ».

Larose

Ténon habituel des préoccupations sociales, Gérard Larose, de la CSN, est plus nuancé: l'objectif du déficit zéro se trouvait déjà dans le budget de Jean Campeau, sous Jacques Parizeau. Le premier sommet économique aura en fait permis de repousser la cible. Il souligne toutefois que les discours néo-libéraux dominent clairement à Québec et préside à une baisse de la qualité des services sociaux. La situation des plus démunis s'est détériorée depuis trois ans, à cause de l'environnement économique, mais aussi à cause des décisions de Québec, dit-il, notant aussi des avancées dans le dossier de l'équité salariale et des politiques à la petite enfance.

ENCANS

AUBAINE **BROSSEAU** **AUBAINE**

ENCAN PUBLIC

Dans l'affaire de la faillite de
KOSCHER CHAI DISTRIBUTION DE VIANDES
EQUIPEMENTS DE SUPER MARCHÉ

seront vendus en lots détaillés
DATE DE L'ENCAN
LE MARDI 30 SEPTEMBRE 1997 À 10 H 30
AU 2140, Place Thimmens, Ville St-Laurent

VISITE DES ACTIFS : Le lundi 29 septembre entre 11 h et 16 heures sur les lieux au 2140, Place Thimmens, Ville St-Laurent

Liste partielle :
(1) Réfrigérateur à lait ouvert 8' (aucune marque) • (1) Caisse enregistreuse Sharp ERV565 • (1) Trancheur Berkel • (1) Réfrigérateur Délé Général TDL85C • (1) Balance Tec SL31 (défectueuse) • (1) Congélateur 2 portes Général GGF50 • (1) Réfrigérateur à lait Général 4', GSL4 • (1) Réfrigérateur à pâtisserie Coldmatic PD8 • (1) Comptoir ouvert 8' Tyler • (1) Comptoir fermé 8' Hussman • (1) Congélateur ouvert 8', modèle tombéau • (1) Emballeuse Fran-Esse 625A • (1) Chambre froide combinée Curtis 11' x 7' • (12) Paniers d'épicerie • (1) Machine à glace Crystal Tips BRS260 • (1) Trancheur Shillington 300 • (3) Tables en acier inoxydable, assorties • (1) Réfrigérateur 4 portes vitrées Peerless • (2) Compresseurs et évaporateurs pour chambre froide • (1) Four 3 ports et étuve (genre Brute) • (1) Ensemble de pièces pour étageres à épicerie • (1) Système téléphone Tie.

CONDITIONS : Dépot 25 % comptant ou chèque certifié • Balance comptant ou chèque certifié • Frais d'encan, 10 % • Autres termes et conditions affichés sur les lieux.

BROSSEAU
MONTRÉAL 7077, rue Beaudry • 215 Anjou H1M 2Y2 • 231, rue de Bordeaux, St-Augustin Québec G3A 1V9
Tél.: (514) 355-1909 • Fax: (514) 355-7785 • Tél.: (418) 878-4891 • Fax: (418) 878-1460
ENCANTEUR, LIQUIDATEUR, ÉVALUATEUR

ENCAN PUBLIC
VÉHICULE D'ENTRETIEN MADVAC
CAMION-REMORQUE, REMORQUES
ET AUTRES VÉHICULES

Seront vendus sous contrôle de justice les biens de
Environnement Plus enr. et de Transport S. Thériault enr.
et autres

Jeudi 2 octobre 1997, 10 h 30
au 944-B, chemin Trudeau, Beloeil
(Autoroute 20, sortie 109, côté sud, près du viaduc)

Liste partielle :
Véhicule d'entretien MADVAC 101-D avec accessoires
Buse d'aspiration 30" • Extension 5' x 15' • Embout pour succion des feuilles, boyau 5" x 25" • Boyau d'aspiration extra-turbuste • Ensemble de roues doubles • Système antivol • Laveuse à pression CHORE MASTER • Boyau à pression • Télécopieur TOSHIBA TFP-60 • Chariot élévateur CLARK, mod. NS40 B, type "Reach", 3 sections, 77" / 171", av. chargeur 24 V, etc.
Superbe remorque 6' x 20' DOMES ARTIS 1994, pour MADVAC
Camion FORD 1988, modèle LTL 9000 (mise à prix 9 000 \$)
Remorque TEMISKO 1987, modèle "Flat Bed" (mise à prix 3 000 \$)
FORD Aerostar 1991
CHRYSLER LeBaron Coupe, 2 portes, 1987, blanc, 108 000 km
Boîte pour camion 6 roues "dampner"
Gratts à neige pour camionnette (- pick-up -)

Inspection : Mercredi 1er octobre 1997, de 9 h à 17 h
Conditions : Frais d'encan : 10 %
Dépot : 25 % argent comptant ou chèque visé
Balance : argent comptant ou chèque visé
GESTION BARIL INC.
Commissaire-priseur
Tél. : (514) 397-0114, fax : (514) 766-1883

ENCAN PUBLIC
EQUIPEMENT DE RESTAURANT
PIZZERIA, RÔTISSERIE

Mercredi 1er octobre 1997, 10 h 30
au 944-B, chemin Trudeau, Beloeil
(autoroute 20, sortie 109, côté sud, près du viaduc)

Liste partielle : Four convoyeur à pizza DOYON FG-26 au gaz • Mélangeur 60 pintes BLAKELEE • Table à pizza 6' dessus en bois • Tranche-viande automatique GLOBE • Friteuse à poulet paré, électrique, BARBECUE KING ALF-749 • Rôtisserie à poulet GLOBE • Scie à disque OMEGA • 3 meuses MKE 100 030 871 • Four à convection GARLAND TTEZA • Four à convection au gaz BAKER'S PRIDE TTE2H • Machine à glace (- flakers -) SCOTSMAN M7700 avec réserve • Lave-vaisselle HOBART WM5H • Lave-vaisselle HOON-VED • Lave-vaisselle de comptoir HOBART • Plaque à cuisson 36" au gaz VULCAN • Plaque à frite 26" au gaz KEATING • Cassinière au propane MKE, 2 fourneaux, 10 rondes • 2 cuisinières à feu au gaz GARLAND • Cuisinière 2 feux au gaz • Charcoal 18" GARLAND • 2 plaques à pain MKE • Chambre réfrigérée complète 8' x 16' x 8'4" haut • Compresseur et évaporateur pour chambre réfrigérée • Congélateur 2 portes CCF50, 115-230 volts • Réfrigérateur 2 portes COLDESTREAM • Réfrigérateur 24" x 30" x 19" COCA-COLA • Présentoir à pâtisseries MKE • Table à vapeur 8' • Table réfrigérée 4' • Table triple 8' x 12' avec infra-rouge • Infra-rouge MERCIO 36" • Table à sandwich dmp • Hotte en A / avec retour d'air, système protection incendie AQUA BLUE • Hotte de ventilation 11' x 6' • Évier une cuve à / 1 • 5 évier 1 cuve, plastique • Pileuse à patates HOBART 15 lb • Distributeur à lait double • Grille-pain HOBART ET27 • Réchaud 4 pots au gaz MKE • Réchaud 2 tiroirs MKE WD224E • Réchaud double APW W3V • 2 réchauds 7 ptes IDEA • Réchaud de comptoir pour pizza • Congélateur horizontal • Congélateur domestique • Micro-ondes SHARP • Moulin à café BURN-O-MATIC • Machine à café BURN FOUR-O-MATIC • Taille-frites fraise • Chaudières et accessoires de cuisine • Lot de vaisselle blanche • Échelle à pâtisseries • 8 sections d'étagères METRO • Section étagères METRO 18" x 48" • Caisse enregistreuse TEC MA1000 • 2 casses ongenettes • 2 horloges-pain • Machine à monnaie STANDARD • Système téléphonique MERIDIAN 4 appareils • Système téléphonique TRILLIUM 3 appareils • Bureaux • Téléphones • Classeurs • 3 poubelles sur roues • Extincteur • Lot aquariums, luminaires, arbres décoratifs, orgues • Lot d'accessoires et décorations d'Amérique centrale, telles que : sombreros, masques, vases, idoles, marionnettes, cornes, céramiques, fleurs de papier, etc.

AMEUBLEMENT : 95 chaises en bois style Carlo's à Papa's • Peru • 90 • 60 chaises de bois, teintées vert • 82 tables 24" x 32" • 100 tables, vert • 28 chaises d'écolier en bois • 4 banquettes restaurant 60" style rétro • 8 bancs de bar pivotants en bois, style rétro • 32 chaises bistro noires • 20 tables, stratifié vert • 20 tables 24" x 24" dessus granite • Etc.

Inspection : Mercredi 30 septembre 1997, de 9 h à 17 h
Conditions : Frais d'encan : 10 %
Dépot : 25 % argent comptant ou chèque visé
Balance : argent comptant ou chèque visé
GESTION BARIL INC.
Commissaire-priseur
Tél. : (514) 397-0114, fax : (514) 766-1883

ENCAN PUBLIC **ENCAN PUBLIC** **ENCAN PUBLIC**

SAMEDI 4 OCTOBRE 9 H
5010, rue PARÉ, MONTRÉAL

Nous avons été mandaté par le **GOVERNEMENT DU QUÉBEC** à vendre leurs biens meubles en surplus :

AMEUBLEMENT / ÉQUIPEMENT DE BUREAU : Micro-ordinateurs, imprimantes, app. de traitement de texte, chaises de secrétaire, empilables et autres, fauteuils, classeurs latéraux, verticaux, divers équip. informatiques, bureaux étudiants, pilant, bibliothèques, étagères, dactylos, tables de travail, à dessin, armoires, bureaux, etc.

ARTICLES DIVERS : Plusieurs armes de chasse, dont : carabines Ruger, Winchester, Marlin, Remington, Cooney et télescope, caissons, tableaux, coffre-fort, fourniture de bureau, paterne, téléphone cellulaire, poêle, frigidaire, pantalons antichoc. Remorque, matériel hydroponique pour serre, lot de ventilateurs, lot de pompes à eau, appareil à succion, béquilles, etc.

VISITE : Le vendredi 3 octobre de 13 h à 18 h et le matin de l'encan.
CONDITIONS : 25 % de dépot à l'adjudication, balance argent comptant, Visa, Master, Interac.

ENCAN dirigé par ENCANA NATIONAL
ENCAN PUBLIC 731-9390

AVIS PUBLIC
DANS L'AFFAIRE :
COURTIER EN SERVICE AUTOMOBILE C.S.A.
SERONT VENDUS PAR :

ENCAN

LE : MERCREDI 1er OCTOBRE 1997 À 10 H 30
AU : 1152, CHEMIN DU GOLF, ÎLE DES SOEURS, VERDUN (QC)
INSPECTION : LE MARDI 30 SEPTEMBRE 1997 DE 9 H 30 À 16 H 30

EQUIPEMENTS : SOUDEUSE WELDER ARD • RÉCUPÉRATEUR DE FREON SNAP-ON • RÉSERVOIRS DE CHANGEMENT D'HUILE TÉLESCOPIQUES • PULVÉRISATEUR DE SOLVANT • CRIC DE PLANCHER • NETTOYEUR DE TAPIS BURNSIDE • TESTER SNAP-ON • CHARGEUR DE BATTERIES CANADIAN • V-BELT SELECTEUR GATES • RÉSERVOIR À AIR MOTO-MASTER • ENSEMBLE POUR O-RING LOCKRITE • HUB PULLER ET ACC. • HELICOIL B & D • MEULE • ÉTAUX • ÉTABILES • MACHINE AMORTISSEUR MOOB • PRESSE HYDRAULIQUE WINNER • PALAN À MOTEUR EVANSCO • CRIC À TRANSMISSION ZELSTTRANS • COMPRESSEUR DEVISSIS 5 H.P. • TORCHE À SOUDER AVEC CHARJOT • MACHINE À PNEUS CORGHI • SCANNER SNAP-ON • 15 SECTIONS DE REDI RACK (8' DE HAUT) • TRANSPALLETTE ÉLECTRIQUE AVEC CHARGEUR • ETC.

3 LIFT ROTARY AVEC RAMPE AJUSTABLE
À L'ÉTAT PRESQUE NEUF

BUREAUX : BUREAUX DE RÉCEPTION • CHAISES • CAUSEUSES NOIRES • FAUTEUILS • FAX • PHOTOCOPIEUR • BUREAUX • FILIÈRES • ORDINATEURS PENTIUM 166 ET 100 TOUT ÉQUIPÉS • IMPRIMANTES • ETC.

CONDITIONS : 25% COMPTANT À L'ADJUDICATION
SOLDE PAYABLE COMPTANT OU PAR CHÈQUE VISÉ
FRAIS D'ACHETEUR 10%

ENCAN IMPERIAL AUCTION
ENCAN (514) 949-6677

ENCAN PUBLIC

DANS LA FAILLITE DE :
PLACE FERRIER (115208 CDA INC.)
RESTAURANT

EN LOTS DÉTAILLÉS, SANS RÉSERVE ET POUR NOTRE COMPTE ET / OU AUTRES PARTIES INTÉRESSÉES

LE : JEUDI 2 OCTOBRE 1997 À 10 H 30
ENDROIT : 5743, rue FERRIER, (V.M.R.), MONTRÉAL (QUÉBEC)
INSPECTION : MERCREDI 1er OCTOBRE 1997 DE 9 H 30 À 16 H 30

(2) COMPTOIRS RÉFRIGÉRÉS A. / INOX. • RÉFRIGÉRATEUR DE BAR 4 PORTES • (4) ÉVIERS A. / INOX. • CONG. CRÈME GLACÉE • FRIG. À DESSERTS A. / INOX. • FRIG. À LAIT A. / INOX. • FONTAINE À LIQUEUR 4 TÊTES • MACHINE «LAIT FOUETTE» • POÈLE GAZ SOUTHBEND • (2) FRITEUSES GAZ MKE • PLAQUE GAZ MKE • TABLE VAPEUR GAZ • TABLE VAPEUR MKE • RÉCHAUD INFRAROUGE • (2) GRILLE-PAINS • TOASTMASTER • TRANCHEUSE OMAS • HOTTE A. / INOX. 16" • ÉVAPORATEUR BOHN • (64) CHAISES EN BOIS • (15) TABLOURETS / CHAISES BOIS / VINYLE • (27) TABLES • (16) CABINES • (6) COMPTOIRS • LOT D'ACCESSOIRES DE CUISINE • LOT DE VAISSELLE, VERRES, ETC... • CAISSES ENR., PATERES, TABLES, ETC.

MÉLANGEUR HOBART 20 PINTES - FOUR À PIZZA GAZ BAKER'S PRIDE

CONDITIONS : 25% COMPTANT À L'ADJUDICATION • SOLDE PAYABLE COMPTANT OU PAR CHÈQUE CERTIFIÉ • FRAIS D'ACHETEUR 10%

ENCAN VOX: (514) 594-1160
ENCANTEURS • ÉVALUATEURS • LIQUIDATEURS

ENCAN PUBLIC

DANS LA FAILLITE DE :
LA VERDURA PASTA CAFÉ
RESTAURANT

BEAU MOBILIER, À NE PAS MANQUER

EN LOTS DÉTAILLÉS, SANS RÉSERVE - POUR NOTRE COMPTE ET / OU AUTRES PARTIES INTÉRESSÉES

LE : MARDI 30 SEPTEMBRE 1997 À 10 H 30
ENDROIT : 500, boul. ST-MARTIN Ouest, LAVAL (QUÉBEC)
INSPECTION : LUNDI 29 SEPTEMBRE 1997 DE 9 H 30 À 16 H 30

110 CHAISES BOIS CUIRETTE • 9 TABOURETS BOIS CUIRETTE • 45 TABLES MELAMINE / BOIS • 8 ARMOIRES / MEUBLES • RÉFRIGÉRATEUR 3 PORTES TRUÉ COMP. INT. • RÉFRIG. BIÈRE EN FUT BEVERAGE-AIR • TABLE À SALADE RÉFRIGÉRÉE TRUÉ • COMPTOIR RÉFRIG. 3 PORTES, DESSUS BOIS TOLLIVIC • (2) RÉFRIG. 2 PORTES COMP. ING. A / INOX. • COMPTOIR SALADE RÉFRIG. AVEC TABLETTE RÉCHAUD A / INOX. • (2) CONGÉLATEURS VERTICAUX • CONGÉLATEUR CRÈME GLACÉE • MACHINE À GLACE MANITOWOC 200 • CHAMBRE FROIDE CURTIS 8' x 6' • CHAMBRE CONGÉLATEUR COLDSTREAM 6' x 4' • (2) FOURS ROTATIFS LINCOLN IMPINGER • (2) POÈLES À GAZ GARLAND 4 RONDUS / SALAMANDRE • PLAQUE À FRIRIE GAZ 24" MKE • POÈLE À PÂTE GAZ PICTO FRIALATOR • RÉSERVOIR EAU CHALE GAZ RHEEM RUUD RF76-200C • COMPTOIR RÉCHAUD 48" ASTOR • RÉCHAUD SOUPE • RÉCHAUD CHOCOLAT • MICRO-ONDES PANASONIC COMMERCIAL • (3) GRILLES PAIN HOBART / TOASTMASTER • HOTTE 14" A / INOX SYST. EXT. SAFETY FIRST • MÉLANGEUR 20 PINTES HOBART • LAVE-VAISSELLE HOBART AM-14 TABLE A / INOX SYSTÈME ECONOLAB • (2) ÉVIERS A / INOX • (8) TABLES / TABLETTES A / INOX. • (9) ÉTAGÈRES METRO A / INOX. • MACHINE CAPPUCCINO 2 TÊTES ELEKTRA • MÉLÉUSE / MESURE CAFÉ ELEKTRA • (3) MACHINES À CAFÉ BURN-O-MATIC • LOT DE VAISSELLES, USTENSILES, MARMITES, VERRES, PICHETS, TIERSMOS, CABARETS, ETC. • BALANCES, (3) PATERES, CHARIOTS, TOILES, HORLOGE POINCON, EXTINGUEURS, SCEAUX, SHOP-VIACS, CASIERS, ETC. • LOT DE DÉCORATIONS, VASES, PLANSIERS, BOUTELLES, CADRES, ETC. • COFFRE-FORT, CLASSEURS, CHAISES, ETC.

SYSTÈME DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE
CONDITIONS : 25% COMPTANT À L'ADJUDICATION • SOLDE PAYABLE COMPTANT OU PAR CHÈQUE CERTIFIÉ • FRAIS D'ACHETEUR 10%

ENCAN VOX: (514) 594-1160
ENCANTEURS • ÉVALUATEURS • LIQUIDATEURS

ENCAN PUBLIC **ENCAN PUBLIC** **ENCAN PUBLIC** **ENCAN PUBLIC**

ENCAN PUBLIC

Principalement pour notre compte et / ou autres parties intéressées.

LE MERCREDI 1er OCTOBRE À 11 H PRÉCISES
(Inspection le mardi de 10 h à 17 h)
au: 2111-D, ST-RÉGIS, Dollard-des-Ormeaux
(Direction: Transcanadienne sortie Des Sources nord, droite Brunswick, droite Deacon et gauche St-Régis)

MOBILIER DE BUREAU ACAJOU

MOBILIER DE BUREAU NEUF : (5) suites présidentielles acajou (bureaux et crédences) • (3) superbes ensembles exécutifs avec huches • **TABLES DE CONFÉRENCE** 10', aussi 8' et 6' • (6) stations en Ujet • (50) chaises cuir bourgogne, noir • classeurs latéraux **LINEUX** 2, 3, 4 et 5 tir. • (3) stations ordinateur • plusieurs chaises d'opérateur et sténo pneumatiques • Armoires reproduction en pin.

ORDINATEURS, PHOTOCOPIEURS,

(2) MMX PENTIUM 166, 1.2 gig., 32 meg ram, 14" SVGA, multi-média • (2) AMD PENTIUM P166, 1.2 gig., 16 meg ram, écran 14" SVGA, multi-média • AMD PENTIUM P133, 1.0 gig., 16 meg ram, écran 14" • **PHOTOCOPIEURS** CANON NP 4050 • MITA DC 1755, 1256, 7085, 2255 • TOSHIBA 2310 • MINOLTA EP 4300 avec tireuse • Système tél. MERLIN2 avec 30 tél.

LES ENCANS • À ÊTRE VENDU ITEM PAR ITEM selon les conditions affichées • DÉPÔT 25% COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ requis avec mise
BELEC AUCTIONS INC. • PRIME D'ACHETEUR 10% • Tél.: 683-0661
ENCAN PUBLIC • ENCANA NATIONAL

ENCAN PUBLIC

Selon les mandats d'investissements financiers et autres

ÉQUIP. IMPRIMERIE / BUREAU / DIVERS / ROULANT
seront vendus item par item

Le mercredi 1er octobre 1997 à 10 h 30
Au: 2380, Montée Masson, Duvernay, Laval
(Aut. Laval Est (440) ou Aut. 25 ou Pie IX, sortie 16 à gauche)

LISTE PARTIELLE :
EQUIP. IMPR. presses, Offset Harris mod. LGFR, Multilite 2 coul. mod. 1850 C/A acc. • Grilleur Nuarc mod. FT40V3UP • Mch. Blue Print Print Vac 90 • Duplicateur Risograph GR 370 • Couteuse 32" Diamond • Mélangeur Domes pour POC • Granulateur • Bain Fisher • Douchetteuse Schleicher • Convoyeur 48" x 25" • Etc. • **BUREAU** Ord. Mac 8500 • 6100 • Pentium 100 MHz 1 gig • 75 MHz • Portatif Tandoy • 486 • 386 • Citronnet Nite • Imprimantes, H.P. Epson, Roland, Panasonic, Fujitsu, Okidata • Télécopieur Panasonic • Mobilier • Pupitres • Crédence • Postes de travail • Classeurs • Balances • Téléphones • Armoires • Dactylo Canon • Coll. Nokia, Motorola • Etc. • **DIVERS :** 6 T.V. 27" Sanyo • 7 Playstation Sony • Syst. son et lecteur CD Pioneer • Banc de scie 10" King • Percuteur colonne • Scie à ruban 10" • Casse à bois • Nouveau 5 H.P. Devilbiss • Étagères métal • Etc. • **ROULANT :** GMC 3500 1986, CTV 14, 6.2 diesel, auto.

INSPECTION : Mardi 30 sept. 1997 de 9 h à 17 h
CONDITIONS : 25% à l'adjudication, balance comptant ou chèque certifié, sujet aux conditions affichées, 10% prime d'acheteur.

FOURNIER
514-666-1251
ENCANTEURS

2380 Montée Masson, Laval, Qc H7E 4P2 • Fax: 514-666-0963

AVIS D'ENCAN

Dans l'affaire de la faillite de:
HIVERNA INC.
USINE DE COUTURE ULTRA-MODERNE

Système de marquage automatique Lectra • Machines à coudre presque neuves • Equip. de coupe • Equip. d'entrepôt et equip. de bureau • Bâtisse commerciale • Chariot élévateur électrique.

Seront vendus par
ENCAN PUBLIC

En lots détaillés, sans réserve.
LE MERCREDI 1er OCTOBRE 1997 À 11 H
sur les lieux
49, RUE ST-LOUIS, À GRANBY (Québec).
Direction: (Pont Champlain, autoroute 10 Est, sortie 68 à droite jusqu'à la rue Principale à Granby, tourner à droite jusqu'à St-Louis).

DÉPARTEMENT DE COUTURE
6 Singer; 2 mod. 842-5 fils O'Lock • 2 mod. M25-49 • Mod. 718 • Mod. 175V24 • U.S. Blindstitch • 4 Brother: MA4-8692 • DB2-B737 • 413 • L72-B872-3 • DB2-B714-3 • 2 Juki: MO-816 • M11-481 • 2 Kansai Special: DFB-1412P-5 • Recce: SL-B2 • 2 Révélouses-Canadian Edition: ST-248 • ST-248ST • Révélouses-Carr Fastener • Compresseur Airtek • Approx. 250' de feutrine • Fer à repasser Sheldon à table à vapeur Aquasteam mod. Aqua a / fer • Chariots mobiles plastique neufs • 3 Mannequins Superior • Ventilateurs sur pied, etc.

DÉPARTEMENT DE COUPE
• 1 Table de coupe 66" x 44" • 1 Étendeur à table tournant • Tables de coupe 4'x12", 5'x12" • 3 Couteaux élect. Eastman: 1 Mod. blue streak 629 • Mod. 1455 • Blue streak mod. 623 • Percuteur Maiman • Couteau élect. JB Gury Corral • Mach. à coudre automatique • Gérard Oval • Etc.

Système de marquage automatique Lectra • Système J2J ordinateur Lectra • Programmes PC Origuard • Table à dessiner • Plotter • Etc.

Édifice commercial / industriel d'approx. 9 000 pieds carrés, situé sur un terrain de 19 370 pieds carrés, évaluation municipale: 325 000 \$ sera vendu à ench. (12 h).

EQUIPEMENTS DE MAGASIN ET ENTREPÔT
Supports à magasin chromé • Grilles murales • Comptoirs • Caisse enregistreuse Samsung mod. ER-4715 • Présentoirs • 2 Kiosques d'exposition • Luminaires sur track • Horodateur Amano • Étagères de métal • Rack-Fack • Escabeaux • Extincteurs • 2 Adressographes Farrington et Multigraph • Supports mobiles • Stock rack • Escabeau mobile • Balayuse Kerners • Réfrigérateur Viking • Réfrigérateur d'eau • Inventaire de produits fins (vêtements) • Chariot élévateur Mitsubishi 4000 lb • Etc.

EQUIPEMENTS ET MOBILIER DE BUREAU
Bureaux • Crédences • Classeurs • Chaises • Système téléphonique Tie • Calculatrices élect. • Fax Canon Fax-410 • Photocopieur Minolta EP-270 • Photocopieur Toshiba BD 4121 • Fax Mitsubishi FA-2100 CW • 2 Dactylos élect. Canon et Panasonic • Paymaster mach. à chèques • 2 Ordinateurs 486 DX 15M4 à imprimantes, claviers, moniteurs • Etc.

Inspection : LE MARDI 30 SEPTEMBRE 1997 DE 11 H À 16 H.
Conditions : Prime d'acheteur de 10% sur tous les achats, dépot 25% comptant, solde payable en comptant ou chèque certifié.

Encanteurs Life **ENCANTEURS • ÉVALUATEURS**
2968, boul. St-Esprit O., Laval (Québec) H7L 4A8
Auctioneers Ltd. Tél.: (514) 682-8147 • Fax: (514) 682-8859

AVIS
INVENTAIRE DE MEUBLES NEUFS
LÉGÈREMENT ENDOMMAGÉS
ENCAN PUBLIC

Sans réserve
Le tout vendu à l'encan item / item
Le dimanche 28 septembre 1997
à midi

Inspection le matin de la vente
dès 9 h
Au 4482, Jean-Talon Est,
près de Pie-IX

INVENTAIRE DE MEUBLES NEUFS :
Ensemble de salle à dîner avec buffet vitré en acajou • Ensemble de chambre avec armoire en acajou • Ensemble de salle à dîner avec buffet en chêne, noyer, mélamine • Ensemble de chambre en chêne, noyer, mélamine • Ensemble de salon, 3 morceaux en cuir blanc, beige • Ensemble de salon couleur assortie, 2 et 3 morceaux • Divan-lit • Tables en coin et de centre • Lampes • Cadres • Matelas 1000 ressorts • Armoires • Étagères audio • 2 réfrigérateurs • 2 lave-vaisselle • Fauteuils • Futons • Divans style "Eran" • Vases • Horloge • Étagères • Lits plants • Miroirs.

CONDITIONS :
25 % de dépot - Balance : chèque visé ou comptant
** 10 % de frais d'acheteur sur chaque lot **

INTER • ENCANS
CITÉ • ÉVALUATIONS TÉL.: 592-6154
• LIQUIDATIONS FAX: 963-6814

Faites le don... de VIE!
Montréal: (514) 286-1414
Québec: (418) 845-4110

QUÉBEC-TRANSPORT

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES

C.U.S.E.
CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ
DE L'ESTRIE
SHERBROOKE (QUÉBEC)
PROJET : CUSE 9585

Propriétaire: Centre universitaire de santé de l'Estrie
655, rue Murray
Sherbrooke (Québec)
J1G 2K8

Le Centre universitaire de santé de l'Estrie, propriétaire, demande des soumissions pour la réfection de l'ascenseur # 3 au C.U.S.E. — 580, rue Bowen à Sherbrooke. Les documents contractuels pourront être obtenus au Centre universitaire de santé de l'Estrie — Site King — Service des approvisionnements, 300, rue King Est — Sherbrooke (Québec) J1G 1B1, tel.: (819) 346-1110 poste 31224 à partir du 29 septembre 1997, 13 h 30 contre un chèque visé non remboursable au montant de 50 \$ remis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de seize mille dollars (16 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de huit mille dollars (8 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de huit mille dollars (8 000 \$).

Les soumissions devront être reçues au Centre universitaire de santé de l'Estrie — Site King — Service des approvisionnements, 300, rue King Est — Sherbrooke (Québec) J1G 151 au plus tard le 14 octobre 1997 à 14 h, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenteurs de licences et permis requis et ayant une principale place d'affaires au Québec, au Ontario, au Nouveau Brunswick et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Une visite des lieux du projet aura lieu le mercredi 8 octobre 1997 à 9 h 30 au site Bowen à la centrale thermique, 1er étage, local 1613.

Seules seront considérées les soumissions qui seront conformes aux documents de soumission.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Charles Auger
Chef du service des approvisionnements

CENTRE HOSPITALIER
SAINTE-JEANNE-D'ARC
AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE
DONNÉ qu'un mandat de liquidateur a été donné à Samson Bélair/Deloitte & Touche à l'égard des affaires et des biens du Centre hospitalier Sainte-Jeanne-D'Arc ayant son siège social au 3570, rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2X 2N8, et ce, tel que publié dans la Gazette officielle le 25 janvier 1997.

Le liquidateur demande à toute personne intéressée ayant des sommes dues et/ou réclamations contre le Centre hospitalier Sainte-Jeanne-D'Arc en date du 25 janvier 1997 de les transmettre, par écrit, dans les trente (30) jours suivants la publication de cet avis, à défaut de quoi les sommes dues et/ou réclamations seront présumées être éteintes.

Les réclamations des créanciers ainsi que la documentation doivent être acheminées à :

SAMSON BÉLAIR/
DELOITTE & TOUCHE
Es qualités de liquidateur de l'actif du Centre hospitalier Sainte-Jeanne-D'Arc
1, Place Ville-Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
À l'attention de
M. Gaëtan Laflamme, CA, Adm. A., CMC
Téléphone : (514) 393-5146
Télécopieur : (514) 393-5459

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES 1201

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-BASILE-LE-GRAND

PROPRIÉTAIRE : Commission scolaire Mont-Fort
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 3R3
Tél. : (514) 441-2919 Téléc. : (514) 441-0838

ARCHITECTURE : Architecture Labbé et Associés Inc.
5675, chemin Chambly, bureau 201
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3R1
Tél. : (514) 676-3465 Téléc. : (514) 676-4825

CIVIL, STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : Dessau Inc.
550, chemin Chambly, bureau 200
Longueuil (Québec) J4H 3L8
Tél. : (514) 679-2931 Téléc. : (514) 679-6646

MÉCANIQUE DES SOLS : Technisol Inc.
665, chemin du Lac
Boucherville (Québec) J4B 6W8
Tél. : (514) 671-1740 Téléc. : (514) 449-0235

La Commission scolaire Mont-Fort, propriétaire, demande des soumissions pour le projet décrit en titre.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés ou obtenus au bureau des architectes, à compter de 9 h, le **lundi 29 septembre 1997**, contre un montant non remboursable de deux cents dollars (200 \$), toutes taxes incluses, en argent comptant ou sous forme de chèque visé ou de mandat-poste fait à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions (l'original et 2 copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues aux bureaux de la Commission scolaire Mont-Fort, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement, le **lundi 27 octobre 1997**, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de trois cent soixante-cinq mille dollars (365 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Si le soumissionnaire fournit une garantie de soumission sous forme de cautionnement, il doit s'assurer que l'institution financière qui l'émet est titulaire d'un permis à cette fin, émis par l'inspecteur général des institutions financières du gouvernement du Québec (L.R.Q. C.S.-32). Cette condition est essentielle et le fait pour l'assureur de ne pas avoir un permis de l'inspecteur général entraîne le rejet de la soumission. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur le 16 août 1990.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni toute autre soumission reçue et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires; il se réserve également le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

André Dubreuil, Ing.
Directeur du service des ressources matérielles

AVIS DE VENTE PAR VOIE DE SOUMISSIONS DU BATEAU-MOUCHE II

Navtech Inc., comme mandataire de la Banque de Développement du Canada dans l'exercice de son droit de vendre le Bateau-Mouche II, en vertu des dispositions de la Loi sur la Marine marchande du Canada, S.R.C. 1985, c. S-9, offre de vendre par voie de soumissions le Bateau-Mouche II.

Les coordonnées de Navtech Inc. sont les suivantes :

NAVTECH INC.
105, Côte de la Montagne, Suite 701
QUÉBEC (Québec), Canada
G1K 4E4
Téléphone : (418) 694-0534
Télécopieur : (418) 694-2259
Courriel électronique : info@navtech.ca
Description du Bateau-Mouche II :

Nom du navire : Bateau-Mouche II
Nationalité : CANADIENNE
Construction : 1984, Montréal, Canada
Numéro officiel : 817169
Longueur hors-tout : 29,6 m
Largeur : 9,00 m
Profondeur : 3,00 m
Tirant d'eau : 1,10 m
Vitesse : 12-14 nœuds
Puissance : 1400 CV
Propulsion : « Waterjets »
Air climatisé : Oui
Passagers : 194
Coque : Aluminium
Moteurs principaux (4) : Caterpillar 316

1. Les soumissions doivent être en dollars canadiens et remises dans une enveloppe scellée portant l'identification « Soumission pour le Bateau-Mouche II » accompagnées d'un dépôt de 10% par chèque certifié tiré sur une banque à charte canadienne et fait à l'ordre de la Banque de Développement du Canada ;
2. Le prix minimum pour le navire est de un million de dollars canadiens (1 000 000,00 \$ canadiens) ;
3. Les soumissions devront être faites sur le formulaire préparé pour les fins de la présente vente et contenant les termes et conditions de la vente. Le formulaire peut être obtenu de Navtech Inc. ;
4. Les soumissions seront reçues par Navtech Inc. le ou avant le **20 octobre 1997 à 11 h 00**. L'ouverture des soumissions aura lieu au bureau de Navtech Inc., le **20 octobre 1997 à 11 h 30** ;
5. La vente ne sera pas nécessairement faite au plus haut soumissionnaire, ni à quelque soumissionnaire que ce soit, et est sujette à confirmation ou rejet par la Banque de Développement du Canada ;
6. La balance du prix d'achat devra être payée au complet par chèque certifié tiré sur une banque à charte canadienne et fait à l'ordre de la Banque de Développement du Canada. Le paiement de la balance du prix de vente devra être fait au plus tard à **15 h 00 le 24 octobre 1997**, à défaut de quoi le dépôt sera retenu par la Banque de Développement du Canada ;
7. Le navire sera vendu à l'endroit où il est et dans l'état où il est sans aucune garantie ;
8. Le navire sera aux frais et aux risques du soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par la Banque de Développement du Canada et ce à compter de la remise par ladite banque d'un acte de vente. L'acte de vente devra être remis au soumissionnaire accepté par la Banque de Développement du Canada au moment du paiement de la balance du prix de vente, tel que prévu au paragraphe 6 ci-haut ;
9. Pour toute information additionnelle et pour l'obtention du formulaire de soumission ainsi que pour la visite du Bateau-Mouche II, qui se trouve à l'heure actuelle au chantier maritime Industries Davie Ltée, 22, George-D.-Davie, Lévis, Province de Québec, s'il vous plaît contactez Navtech Inc.

2551286

JF JEAN FORTIN & ASSOCIÉS SYNDICS INC.

Jean Fortin & Associés Inc.
Syndic de faillite - Agent gestionnaire

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSIONS

Des soumissions sont demandées pour la vente des droits, titres et intérêts du syndic dans les biens suivants (en bloc ou en lot séparé) :

Dans l'affaire de la faillite de :

PNEU DANIEL CHOLETTE INC.

Lot #1	Machinerie et équipement	20 690,00 \$
Lot #2	Mobilier de bureau	4 500,00 \$
Lot #3	Camion Inter 1987	26 500,00 \$
Lot #4	Camion Ford 1984	15 000,00 \$
Lot #5	Camion Ford 1989 F-450	17 500,00 \$
Lot #6	Camion Ford 1988 L-8000	32 500,00 \$
Lot #7	Lift Truck Baker	7 500,00 \$
Lot #8	Volvo Jetta 1994	9 000,00 \$

Note : les lots 1 à 8 sont des valeurs marchandes approximatives. Le lot #8 ne peut faire partie d'une vente en bloc et doit faire l'objet d'une offre distincte.

INSPECTION
L'inspection des actifs aura lieu le **mardi 30 septembre 1997 de 10 h à 16 h** au 11400, L.J. Forget, Anjou.

AVIS
Les soumissions seront reçues au bureau du syndic soussigné au 7744, rue Sherbrooke Est, bureau 101, à Montréal, jusqu'au **lundi 6 octobre 1997 à 14 h**. Les soumissions seront ouvertes en présence des soumissionnaires.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit **SOUSSION - PNEU DANIEL CHOLETTE INC.**

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15 % du montant de la soumission.

TOUTE INDICATION FOURNIE PAR LE SYNDIC N'ENGAGE AUCUNEMENT SA RESPONSABILITÉ.

CONDITIONS ET RÉSERVES
Avis est donné que les conditions énoncées au paragraphe (B) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente.

Ces conditions et celles rendues disponibles par le syndic lors de l'inspection, font partie intégrante de la demande de soumissions. On doit en obtenir copie au bureau du soussigné ou au moment de l'inspection.

Jean Fortin & Associés Inc.
7744, rue Sherbrooke Est, bureau 101
Montréal (Québec) H1L 1A1
Tél. : (514) 356-3260

Montréal • Drummondville • Longueuil
Laval • Saint-Hyacinthe • Saint-Jean • Sorel

LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

APPEL D'OFFRES

PROJET : Agrandissement et réaménagement du Centre de formation professionnelle de Cowansville.

PROPRIÉTAIRE : La Commission scolaire Davignon
La Commission scolaire District de Bedford

ARCHITECTES : Le Consortium Tétrault, Boudrias, Légaré, architectes
234, rue Rivière, Cowansville (Québec) J2K 1M8
Tél. : (514) 266-5999
Fax : (514) 263-6696
A / S de : Monsieur Alain Tétrault

INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL : SNC Lavalin inc.
455, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2A 1Z3
Tél. : (514) 393-1000
Fax : (514) 393-0156
A / S de : Madame Annie Lefebvre (structure)
A / S de : Monsieur Jean-Pierre Robert (génie civil)

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : Consortium Consultants
G.C. / Groupe HBA
179, rue Principale, Granby (Québec)
Tél. : (514) 378-9878
Fax : (514) 378-4434
A / S de : Monsieur Guy Castonguay

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE DES SOLS : Laboratoire Richelieu-Estrie Ltée
101, rue du Cile, bureau 107A
Bromont (Québec) J0E 1L0
Tél. : (514) 534-0622
Fax : (514) 534-0042
A / S de : Monsieur Robert Compagnat

La Commission scolaire Davignon et la Commission scolaire District de Bedford demandent des soumissions pour l'agrandissement et le réaménagement du Centre de formation professionnelle de Cowansville sis au 200, rue Adélarde-Godbout, Cowansville (Québec).

Les plans, devis et documents contractuels et autres renseignements seront disponibles à partir du 30 septembre 1997 au centre administratif de la Commission scolaire Davignon au 112, rue John à Cowansville contre un montant de deux cents dollars (200 \$) non remboursable en mandat ou chèque visé au nom de la Commission scolaire Davignon.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et préadressées seront reçues à la Commission scolaire Davignon, au 112, rue John, Cowansville (Québec), au bureau des ressources financières (Madame Normande Chapman), jusqu'à quatorze heures (14 h) heure en vigueur localement, le 28^e jour du mois d'octobre 1997 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Une visite de chantier pour tous les soumissionnaires est prévue le **mardi 14 octobre 1997 à 9 heures**.

Pour les entrepreneurs généraux
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de trois cent vingt mille dollars (320 000 \$) à l'ordre de la Commission scolaire Davignon, ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance, établi au même montant, valide pour une période de quatre-vingt dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à cinquante pour cent (50%) du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à dix pour cent (10%) du prix du contrat.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des Commissions scolaires en vigueur depuis le 16 août 1990.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Ghislaine Delisle, présidente
Donald Proteau, directeur général
La Commission scolaire Davignon
James Bissell, directeur général
La Commission scolaire District de Bedford

À VENDRE

GRAND ÉDIFICE COMMERCIAL
SITUÉ AU 1550, RUE NOBEL
À BOUCHERVILLE



Évaluation municipale : 1 500 000 \$
Mise à prix : 384 800 \$
Vendu par shérif le 8 octobre 1997 à 14 h
au : Palais de justice de Longueuil
1111, boul. Jacques-Cartier E.
Salle Rc-21
Longueuil (Québec)

Ouvert pour visite le **mercredi 1er octobre 1997, de 9 h à 15 h**. Situé dans le parc industriel de Boucherville qui est en plein essor. Idéal pour bureaux, restaurants, magasins entrepôts, franchises, etc.

A voir absolument.
Pour plus de renseignements communiquer avec :
Michel Grimard (514) 522-2877, poste 315

LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION

ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ (SUTTON)
PROPRIÉTAIRE : COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

Les soumissions cachetées, accompagnées d'un chèque visé, mandat de poste ou de banque, représentant 15 % du montant total de la soumission, fait à l'ordre de la commission scolaire Davignon et daté du jour de l'ouverture des soumissions.

CONDITIONS DE VENTE
Les soumissionnaires sont priés de se procurer les documents pertinents au service des ressources matérielles de la commission scolaire Davignon situé au 112, rue John à Cowansville à compter du 29 septembre 1997.

Leurs seront remis :

- Renseignements sur l'école ;
- Mini plan incluant les superficies ;
- Enveloppe de retour ;
- Feuille-réponse.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes le **vendredi 17 octobre 1997 à 11 h**, heure locale au centre administratif de la commission scolaire Davignon, situé au 112, rue John, Cowansville.

La commission scolaire ne s'engage à accepter, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à **Monsieur Gilles Tétrault, régisseur des ressources matérielles, 112, rue John, Cowansville (Québec) J2K 1X2 (514) 263-5559**.

N.B. Visite des lieux sur rendez-vous seulement.

2551287

PARC OLYMPIQUE MONTREAL

APPEL D'OFFRES NO 29029
LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES SOLICITE DES OFFRES POUR :
FOURNITURE ET LIVRAISON DE 60 ORDINATEURS IBM ET AUTRES PÉRIPHÉRIQUES

Seuls sont admis à soumissionner les fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Canada et qui auront requis les documents de soumission à leur nom.

Un paiement non remboursable de 20 \$ (toutes taxes incluses) sous forme d'argent comptant, de chèque visé ou de mandat payable à la Régie des installations olympiques, est requis pour l'obtention des documents.

Les documents sont disponibles à l'adresse suivante :

Régie des installations olympiques
Ressources matérielles
4141, av. Pierre-de-Coubertin
(coin rue de LaSalle)
Montréal (Québec)
H1V 3N7
Téléphone : (514) 252-4675
(Lundi au vendredi, 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h)

La RÉCEPTION des soumissions se fera à la même adresse et les enveloppes dûment scellées seront déposées aux soins du secrétaire.

Pour de plus amples informations techniques, veuillez communiquer avec monsieur Olivier Beley au numéro (514) 252-4141, poste 5252.

La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée au **mardi 14 octobre 1997 à 14 h 30**. L'ouverture des soumissions se tiendra immédiatement après l'heure de clôture.

La Régie des installations olympiques ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même la plus basse soumission conforme.

Le secrétaire
M^{re} André Lafrenière
2552080

Télé-Québec

AVIS D'APPEL D'OFFRES
AO-4823

La Société de télédiffusion du Québec, télévision éducative et culturelle publique d'expression française, requiert des soumissions pour l'acquisition de services afférents à la sécurité et à l'accueil des lieux occupés par la Société de télédiffusion du Québec à son siège social à Montréal.

La teneur et les modalités du présent appel d'offres sont contenues dans un cahier intitulé documents d'appel d'offres, préparés par la Société de télédiffusion du Québec.

Le contrat visé par cet appel d'offres constitue une exception prévue aux accords intergouvernementaux, en conséquence, seuls sont admis à présenter une soumission, les fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec et qui ont requis les documents d'appel d'offres en leur nom auprès de la STQ.

Les documents seront disponibles les 29 et 30 septembre 1997 entre 13 h 30 et 15 h à l'adresse suivante :

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC
1000, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 3L7

Le coût des documents est de 20 \$, non remboursable, payable en argent, par chèque visé ou mandat-poste à l'ordre de la Société de télédiffusion du Québec.

Toute soumission doit parvenir à l'adresse indiquée plus haut, avec la mention prévue aux documents d'appel d'offres, au plus tard le **23 octobre 1997 à 15 h**, heure affichée à l'horodateur du 1000, rue Fullum, et être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10% du montant soumis si la garantie est sous forme de cautionnement de soumission ou correspondant à 5% du montant soumis si la garantie est sous forme de chèque visé ou sous une autre forme prescrite aux documents d'appel d'offres.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être acheminée directement à Jacques Guay, Chef du service des ressources matérielles au (514) 521-2424.

La Société de télédiffusion du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Jacques Guay
Chef du service des ressources matérielles

2551288

SOCIÉTÉ MINIÈRE BIG NELL LTÉE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de la Société Minière Big Nell Ltée (libre de responsabilité personnelle), antérieurement Big Nell Mines Limited (no personal liabilities), sera tenue le mercredi 29 octobre 1997, à 10 h 30 au :

1, Place Ville-Marie
Suite 4000
Montréal (Québec)
H3B 4N4

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 26 septembre 1997 auront le droit de recevoir les documents préparés pour cette assemblée en téléphonant au bureau de Montréal Trust, Services aux actionnaires, au (514) 982-2800.

Par ordre du conseil d'administration de la Société Minière Big Nell Ltée

2552181



Donnez-nous des ailes

Société pour les enfants handicapés du Québec
2300 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 2R5
Téléphone : (514) 937-6171 Télécopieur : (514) 937-0082

 Le pool de hockey par excellence!

Inscrivez-VOUS! dès le 1er octobre
Plus de **30 000 \$** en prix à gagner
C'est gratuit!

